



STRATEGIE D'IMPLICATION DES POPULATIONS AUTOCHTONES DANS LE PROCESSUS REDD+ AU CAMEROUN



Ce document est une publication conjointe du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable et de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, Programme Cameroun. Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN ou du MINEPDED.

Le présent ouvrage a pu être publié grâce à un soutien financier du Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo (FFBC) dans le cadre du projet « Appui à la participation multi-acteurs au processus REDD+ » et du Ministère des Affaires Étrangères du Royaume de Danemark (DANIDA) dans le cadre du projet « Towards Pro-Poor REDD+ in Cameroon Phase II ».

Publié par : UICN - Programme Cameroun et MINEPDED, Yaoundé, Cameroun

La reproduction de ce document à des fins commerciales, notamment en vue de la vente, est interdite sans autorisation écrite préalable du [des] détenteur[s] des droits d'auteur à condition que la source soit dûment citée.

Citation : UICN/MINEPDED (2015e). Stratégie d'implication des populations autochtones dans le processus REDD+ au Cameroun, Yaoundé, Cameroun : 53 pp.

Disponible auprès de :

UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) Programme Cameroun
B.P. 5506 Yaoundé, Bastos
Tél +237 222 21 64 96
Fax +237 222 21 64 97
cameroun@iucn.org
www.iucn.org/fr/propos/union/secretariat/bureaux/paco/cameroun/

Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED)
Department of Conservation and Management of Natural Resources
B.P. 320 Yaoundé, Cameroun
www.minep.gov.cm

Comité de rédaction :

Joseph Mougo, Consultant
Ndo Nkoumou Jean Claude, consultant
Rosette Mbenda, UICN Programme Cameroun
Haman Unusa, Coordination Nationale REDD+, MINEPDED
Ako Charlotte Eyong, Chargé de Projet REDD+, UICN Programme Cameroun

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ABREVIATIONS ET SIGLES	4
AVANT-PROPOS	5
INTRODUCTION	6
I. CONTEXTE.....	7
1.1. Le mécanisme REDD+ et ses avancées en Afrique Centrale et au Cameroun ...	7
1.2. Le cadre juridique de prise en compte des populations autochtones.....	9
<i>1.2.1- Au plan international.....</i>	9
<i>1.2.2- Au plan national.....</i>	9
1.3. Le contexte institutionnel d'élaboration de la stratégie.....	10
1.4. La situation socio culturelle des populations autochtones au Cameroun	11
1.4.1- Les « Mbororo »	11
1.4.2- Les « Pygmées »	12
1.5. Méthodologie d'élaboration de la stratégie d'implication des PA dans le processus REDD+ au Cameroun.....	14
<i>1.5.1- Revue documentaire.....</i>	14
<i>1.5.2- Enquêtes de terrain</i>	15
<i>1.5.3- Consultations et concertations.....</i>	16
II. DIAGNOSTIC DU PROBLEME.....	16
2.1- Etat des lieux de la considération des populations autochtones dans le mécanisme REDD+	17
<i>2.1.1- Au niveau du dialogue international sur la REDD+.....</i>	17
<i>2.1.2- Au niveau développements des principes pour la consultation et l'implication des parties prenantes dans la REDD+.....</i>	18

2.1.3- <i>Au niveau de la préparation et la mise en œuvre du processus REDD+ à l'échelon national</i>	20
2.2- Enjeux de la REDD+ pour les populations du Cameroun	22
2.3- Les préoccupations et besoins majeurs des populations autochtones du Cameroun en lien avec la REDD+	23
III- CADRE STRATEGIQUE D'IMPLICATION DES POPULATIONS AUTOCHTONES DANS LE PROCESSUS REDD+ AU CAMEROUN.....	23
3.1- Vision des populations autochtones par rapport à leur implication dans la REDD+	24
3.2- Objectif global de la stratégie d'implication des populations autochtones au processus REDD+ au Cameroun.....	24
3.3- Formulation des orientations ou options stratégiques	25
3.2.1- <i>Axe stratégique N°1 : Reconnaissance et sécurisation des droits des populations autochtones</i>	25
3.2.2- Axe stratégique N°2 : Information et communication	26
3.2.3- Axe stratégique N°3 : Renforcement des capacités	27
IV- ELEMENTS DE MISE EN ŒUVRE.....	28
4.1 Approches et techniques recommandées pour les principales phases de la mise en œuvre de la stratégie d'implication des populations autochtones dans le processus REDD+ au Cameroun	29
4.1.1- La consultation des populations autochtones.....	29
4.1.2- L'information des populations autochtones	30
4.1.3- L'analyse de l'information par les populations autochtones	30
4.1.4- Le recueil de la réaction des populations autochtones.....	31
4.1.5- L'identification des besoins des populations autochtones	31
4.1.6- Le renforcement des capacités des populations autochtones	31

4.1.7-	L'association des populations autochtones dans les actions inhérentes au processus REDD+	31
4.2	Rôle des différents acteurs	32
4.2.1-	Les décideurs.....	33
4.2.2-	Les partenaires au développement	33
4.2.3-	Les bailleurs de fonds	33
4.2.4-	Les organisations de la société civile	33
4.2.5-	Les structures des populations autochtones	34
4.2.6-	Les communautés à la base.....	34
4.3-	La problématique de la représentation des populations autochtones	34
4.3.1-	Le choix des leaders	35
4.3.2-	La mise en place des organisations de populations autochtones	35
4.3.3-	Les pistes de solution.....	36
Conclusion	37
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	vii
Annexe N°1	: Enjeux de la REDD+ pour les populations autochtones.....	1
Annexe N°2	: Plan d'actions stratégique	1
	Axe stratégique N°1 : Reconnaissance et sécurisation des droits des populations autochtones	1
	Axe stratégique N°2 : Information et communication.	3
	Axe stratégique N°3 : Renforcement des capacités	6
Annexe N°3	: Plan indicatif de consultation des populations autochtones	10

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET SIGLES

ASBAK	Association des Baka de Lomié
BAD	Banque Africaine de Développement
CCBA	Alliance Climat Communauté et Biodiversité
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CEFAID	Centre pour l'Education, la Formation et l'Appui aux Initiatives de Développement au Cameroun
CLIP	Consentement Libre Informé et Préalable
FFBC	Fonds Forestier du Bassin du Congo
MAPAPPY	Méthodes d'Approches Participatives des Populations Pygmées
MBOSCUDA	Mbororo Social and Cultural Development Association
MINAS	Ministère des Affaires Sociales
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONU	Organisation des Nations Unies
PA	Populations Autochtones
PAP	Populations Autochtones « Pygmées »
RACOPY	Réseau Recherches Actions Concertées Pygmées
RCA	République Centrafricaine
REDD+	Réduction des Emissions dues à la Dégradation et à la Déforestation
REFEAAC	Réseau des Femmes Autochtones d'Afrique Centrale
REPALEAC	Réseau des Populations Autochtones et Locales en Afrique Centrale
R-PIN	Readiness Plan Idea Note
R-PP	Readiness Preparation Proposal
SES	Sauvegardes Sociales Environnementales
TNS	Tri-National de la Sangha
TRIDOM	Tri-national Dja-Odzala-Minkebe
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature

AVANT-PROPOS

Les forêts procurent toute une série de bienfaits économiques et sociaux. Elles abritent et protègent aussi des sites et des paysages d'un haut intérêt culturel et spirituel et fournissent un cadre pour des activités récréatives.

Ces avantages et bénéfices sont plus primordiaux pour les populations autochtones et locales dépendantes des forêts, étant donné qu'elles y tirent l'essentiel de leurs moyens d'existence.

En outre, il est unanimement reconnu que par les valeurs pratiques de leurs savoirs traditionnels, les populations autochtones et locales contribuent largement à la préservation des écosystèmes forestiers. A cet effet, leur participation dans la gestion durable des écosystèmes forestiers est considérée comme une impérieuse nécessité pour les besoins d'efficacité.

Dans le souci de cadrer la matérialisation de leur statut de premiers protecteurs et conservateurs des forêts tropicales d'Afrique Centrale, des directives sous régionales sur la participation des populations autochtones à la gestion durable des forêts ont été adoptées. Ces directives ont pour finalité d'optimiser la valorisation des apports des populations autochtones, ainsi que la prise en compte de leurs intérêts en vue d'accroître l'efficacité des politiques et autres mesures de gestion durable des forêts.

La présente stratégie d'implication des populations autochtones dans le processus REDD+ au Cameroun est alignée auxdites directives sous régionales, ainsi qu'au principe de participation et au concept de gestion participative qui sous-tendent les politiques environnementales et de gestion forestière durable nationales.

L'implication des populations autochtones encadrée par cette stratégie cible à la fois leur contribution dans les processus de prise de décisions pour le développement et la mise en œuvre des mesures destinées à combattre la déforestation et la dégradation des forêts, ainsi que la considération et la sauvegarde de leurs intérêts socio-économiques et culturelles, notamment pour l'accès aux espaces et aux ressources et pour le partage des retombées de la REDD+.

La réussite du processus REDD+ au Cameroun est indubitablement tributaire de l'efficacité de mise en œuvre de cette stratégie qui prend en compte les spécificités de tous les deux grands groupes de populations autochtones du pays (Pygmée et Mbororo).

Le développement de cette stratégie d'implication des peuples autochtones dans le processus REDD+ au Cameroun a bénéficié de l'accompagnement de l'UICN à travers ses projets « d'Appui à la Participation Multi-acteurs au Processus REDD+ » et « Towards Pro-Poor REDD+ in Cameroon ».

INTRODUCTION

Le Cameroun a adhéré à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) qui constitue l'un des principaux produits du « Sommet de la Terre » de Rio en 1992 sur l'environnement et le Développement.

La CCNUCC vise à lutter contre les changements climatiques provoqués par les actions de l'homme et leurs effets néfastes. Le mécanisme REDD+ est l'un des outils majeurs établis pour la concrétisation des objectifs de la CCNUCC en ce qui concerne particulièrement les perturbations climatiques liées à la destruction des forêts. Ce mécanisme se propose de combiner une diversité de politiques publiques et des mesures d'incitation positives pour encourager la réduction des émissions de carbone résultant du déboisement et de la dégradation des forêts, ainsi que pour compenser les efforts d'accroissement des stocks de carbone à travers la conservation et de la gestion durable des forêts, tout en boostant la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement.

Le Cameroun considère la REDD+ à la fois comme un moyen pour consolider son processus de gestion et de gouvernance des ressources forestières à l'échelle de l'ensemble du territoire national, donc en considérant la variété des écosystèmes qui s'y rencontrent, et une opportunité pour l'atteinte de ses d'objectifs de développement au bénéfice de toutes les catégories de parties prenantes nationales de façon adéquate, suivant les prescriptions du Document de Stratégie de la Croissance et de l'Emploi (DSCE), dans la perspective de devenir un pays émergent à l'horizon 2035.

Parmi les parties prenantes à considérer en priorité figurent en bonne place les populations autochtones qui dépendent étroitement des espaces ruraux et des ressources qui s'y trouvent, pour leur développement socio-économique et culturel. Ce concept de population autochtone au Cameroun fait généralement référence à deux grands groupes qui sont les « Pygmées » et les « Mbororos ».

Il est établi que dans leurs modes de vie traditionnels, ces communautés autochtones pratiquent une gestion durable de leur environnement depuis des générations, grâce à leur connaissance approfondie de la terre et à la relation qu'elles entretiennent avec celle-ci. En échange, la flore, la faune et les autres ressources dont ils disposent sur les terres et territoires traditionnels leur fournissent des moyens de subsistance. La relation qu'elles entretiennent avec leurs terres et territoires traditionnels fait partie intégrante de leur identité et de leur spiritualité et est profondément enracinée dans leur culture et leur histoire.

Il convient en outre de relever que les autres communautés ont généralement tendance à réserver à ces populations autochtones un traitement inéquitable, et leur témoigne une considération sociale inégale.

Ainsi, il a été jugé judicieux d'élaborer une stratégie spécifiques pour l'implication au processus REDD+ du Cameroun de cette catégorie de parties prenantes qui a des liens particuliers avec la forêts, les ressources et les terres associées d'une part, et qui a des préoccupations particulières pour l'amélioration de son statut social et la considération de ses droits. L'élaboration de cette stratégie a pour finalité d'établir un outil efficace pour la planification, la coordination et le cadrage des contributions des peuples autochtones, ainsi que pour la prise en compte de leurs intérêts dans le processus REDD+.

Le présent document qui énonce la stratégie ainsi élaborée s'articule autour de quatre parties à savoir :

- Le Contexte ;
- Le diagnostic du problème ;
- Le cadre stratégique d'implication des populations autochtones au processus REDD+ au Cameroun ;
- Les éléments de mise en œuvre de cette stratégie.

I. CONTEXTE

Dans la perspective de faciliter la compréhension des options et mesures préconisées dans le cadre de cette stratégie d'implication des populations autochtones dans le processus REDD+ au Cameroun, il apparaît indiquée de donner un aperçu sur le domaine d'application de cette stratégie, et sur l'environnement social et juridico-institutionnel, ainsi que les modalités de sa conceptualisation. A ces fins, quelques informations utiles sont fournies sur : le mécanisme REDD+ et ses avancées en Afrique et au Cameroun, le cadre juridique applicable pour la prise en compte des populations autochtones au Cameroun, le cadre institutionnel d'élaboration de cette stratégie d'implication des peuples autochtones dans le processus REDD+ au Cameroun, la situation socio-culturelle des populations autochtones au Cameroun, et la méthodologie d'élaboration de cette stratégie d'implication des populations autochtone dans le processus REDD+ au Cameroun.

1.1. Le mécanisme REDD+ et ses avancées en Afrique Centrale et au Cameroun

La prise de conscient du rôle que joue la forêt dans la régulation du climat au niveau mondial a amené la communauté internationale à développer le mécanisme REDD+ dans le cadre de l'implémentation de la CCNUCC.

REDD+ est en fait, le sigle ou le diminutif des termes suivants : **R** (Réduction), **E** (Emission), **D** (Déforestation) et **D** (Dégradation forestière), avec un signe (+) qui exprime la prise en compte de : la Gestion Durable des Forêts, la conservation de la biodiversité et l'accroissement des stocks de carbone.

REDD+ est un concept novateur visant à combler les défaillances des politiques et programmes classiques de conservation qui ont eu du mal à concilier les exigences de conservation aux impératifs de développement. En effet, le principe de REDD+ est de rémunérer les efforts des pays forestiers tropicaux qui s'investissent à limiter les changements climatiques en minimisant les émissions de carbone inhérentes à la destruction des forêts.

A ce titre, le mécanisme REDD+ revêt un intérêt particulier pour les pays qui se partagent le massif forestier du Bassin du Congo qui est le deuxième plus grand massif forestier au monde après l'Amazonie. Cette immense réserve forestière qui couvre plusieurs pays d'Afrique centrale, regorge d'énormes potentialités en ressources naturelles.

Ainsi, avec l'appui des bailleurs de fonds et des partenaires au développement, plusieurs pays du Bassin du Congo se sont engagés dans la phase de préparation au processus REDD+. Aujourd'hui, ces pays sont à différents niveaux de préparation du mécanisme REDD+ : Si certains, parmi lesquels le Cameroun, ont déjà vu leur Plan de Préparation (R-P P) approuvé par les bailleurs de fonds, ouvrant ainsi la porte au décaissement des fonds pour la phase d'élaboration des stratégies nationales, d'autres sont encore à l'étape de lancement du processus d'élaboration du R-PIN.

La volonté politique du Cameroun par rapport à ce processus se manifeste par un engagement actif de son Gouvernement. Au stade actuel des avancées significatives sont à relever pour le cas du Cameroun, notamment la validation du R-PIN du pays en 2008 et la finalisation du R-PP en fin 2012. Ce R-PP prévoit la réalisation des outils stratégiques de mise en œuvre de la REDD+, parmi lesquels une stratégie nationale REDD+ qui doit spécifier les mesures et options de gestion à implémenter pour atteindre les objectifs de la REDD+.

Il est apparu essentiel de créer des conditions cadres pour faciliter le dialogue, l'harmonisation des visions et le consensus minimal nécessaire pour faire accomplir de façon efficiente la conception de ces outils stratégiques de la REDD+. En effet, les principes fondamentaux du mécanisme REDD+ insistent sur l'implication effective des communautés locales et autochtones et la société civile, en suscitant leur forte mobilisation afin qu'elles puissent tirer le meilleur parti de cette opportunité. Pour de nombreux experts, le succès du processus REDD+ passe par cette mobilisation et devra contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations à la base.

1.2. Le cadre juridique de prise en compte des populations autochtones

1.2.1- *Au plan international*

On note l'existence de plusieurs textes de loi relatifs à la protection des droits des peuples autochtones. Parmi ces textes on peut citer :

- a) La "Déclaration des droits de l'Homme" de l'ONU adoptée en assemblée générale le 10 décembre 1948 prolongée, et spécifiée par la "DECLARATION DES NATIONS UNIES SUR LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES" adoptée par l'Assemblée Générale du 13 septembre 2007.
- b) La Convention 169 de l'OIT "CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DES PEUPLES INDIGENES ET TRIBAUX" adoptée en 1985 mais le Cameroun n'a pas encore ratifiée cette convention.
- c) La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples,

Ces textes ont pour particularité qu'ils mettent l'accent sur certains critères communs de reconnaissance et d'identification des peuples autochtones à l'instar de :

- L'attachement vital profond aux territoires ancestraux et aux ressources naturelles de ces territoires ;
- L'autodéfinition d'un groupe à l'identité culturelle distincte, ainsi que la reconnaissance de cette identité distincte par les populations environnantes ;
- Une langue qui diffère de la langue nationale et/ou environnante ;
- L'existence d'institutions sociales et politiques coutumières ;
- Une production principalement axée sur la subsistance.

Les actions de développement menées en faveur des PA doivent tenir compte de certains facteurs importants tels que l'accès aux espaces ressources en séjour plus ou moins prolongés, la prise en compte de l'existence des PA en tant que groupe culturel distinct, la prise en compte du droit à la différence (S.C. Abega 1998) à travers la gestion de la société et de son propre avenir et l'implication des PA dans toutes les initiatives susceptibles de les affecter directement ou indirectement.

- d) LA DIRECTIVE OPERATIONNELLE 4.20 (D.O 4.20) de la Banque Mondiale concernant les populations autochtones adoptée le 17 septembre 1991. Cette directive est précisée par d'autres documents de politique opérationnelle :
 - OP. 4.01 de la politique environnementale publiée en janvier 1999 ;
 - OP 4.36 de la foresterie publiée en septembre 1998.

1.2.2- *Au plan national*

Au Cameroun, les populations autochtones sont dans une situation ambiguë. La Constitution camerounaise du 18 janvier 1996 distingue les deux notions « minorité » et « autochtone », mais ne précise pas ce qu'elle entend pour l'un ou l'autre concept. Toutefois, le préambule de la constitution énonce le principe selon lequel : « l'Etat assure

la protection des minorités et préserve les droits des populations autochtones conformément à la loi ». Mais, il n'existe dans les faits, aucune loi qui précise cette disposition constitutionnelle.

Cependant, il est important de relever la diversité des termes utilisés par l'Etat camerounais pour désigner les populations autochtones. On les désigne comme peuples autochtones dans le cadre du Programme National de Développement Participatif (PNDP), ou comme peuples autochtones vulnérables (PPAV) dans le cadre du projet pipeline. Le texte portant organisation du ministère des Affaires sociales (MINAS) quant à lui, fait usage du terme « populations marginales ». Actuellement, ce ministère assure la tutelle à travers sa cellule de lutte contre l'exclusion sociale dont la vision et l'approche développées reposent sur l'assistanat.

Depuis 2009, à la demande des acteurs de la société civile et de la coopération bilatérale, le ministère des relations extérieures (MINREXT) à travers le ministère de la recherche scientifique et de l'innovation, élaborent un texte de référence sur l'essai de définition de la notion de PA au Cameroun. Tout récemment, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEPDED) avec l'appui du Centre pour l'Environnement et le Développement (CED) et WWF ont élaboré un Manuel de Procédure d'Obtention d'un Consentement Libre, Préalable et Éclairé dans le cadre des Initiatives REDD+ au Cameroun.

1.3. Le contexte institutionnel d'élaboration de la stratégie

La réalisation de la présente stratégie d'implication des populations autochtones dans le mécanisme REDD+ a été menée dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale REDD+ du Cameroun.

Cette opération a été pilotée par la Coordination Nationale REDD+ (CN-REDD+) du MINEPDED qui assure le leadership pour le pilotage du mécanisme REDD+, en liaison avec la Cellule de Lutte Contre l'Exclusion Sociale du Ministère des affaires Sociales, qui est en charge des questions d'intégration sociale au Cameroun.

La CN-REDD+ a bénéficié de l'assistance de l'UICN, à travers ses projets «Appui à la Participation Multi-acteurs au Processus REDD+» financé par le FFBC et « Towards Pro-Poor REDD+ in Cameroon » financé par DANIDA. L'accompagnement de l'UICN s'inscrit dans le cadre de sa mission qui vise à encourager, influencer et assister les sociétés du monde entier à conserver la diversité et l'intégrité de la nature. A ces fins, l'UICN travaille en étroite collaboration avec le gouvernement du Cameroun et les partenaires au développement pour faciliter l'émergence d'un cadre cohérent de mise en œuvre des politiques de Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (REDD+).

1.4. La situation socio culturelle des populations autochtones au Cameroun

Au Cameroun comme partout ailleurs en Afrique, la notion de population autochtone reste très controversée, ce d'autant plus que le statut d'autochtone n'est légalement reconnu à aucune communauté au Cameroun, bien que la constitution¹ déclare « assurer la protection des minorités et le respect des droits des PA ». Toutefois, sur la base du principe de l'auto-identification défini par les instruments internationaux, deux grands groupes s'identifient comme autochtones et sont tacitement reconnus par les politiques publiques²: ce sont les populations dites « Pygmée » et « Mbororo ».

1.4.1- Les « Mbororo »

Les Mbororo appartiennent à l'un groupe ethnique le plus important d'Afrique occidentale à savoir les *Fulani*. Les Mbororo sont composés de trois grandes familles, à savoir les Djafoun, les Akou et les Wodaabe, constitué de plusieurs lignages ou sous-groupes. Ces sous-groupes sont appelé lygnol ou ledji tel que les ngossi, rahaaji, ringimaaji, daneaji, houranko'en, majanko'en, saiganko'en etc. Les Mbororo sont organisés et ont les leaders traditionnels tel que lamido, ardo et lawane. Au plan culturel, la quasi-totalité des membres de ce groupe pratiquent la religion musulmane.

Au Cameroun, leur nombre est estimé à près à 1,85 million de personnes dont 120 000 à 130 000 vivent dans la zone du Nord-Ouest³. Toutefois, on les retrouve pratiquement dans toutes les régions du pays.

Traditionnellement, les Mbororo sont des éleveurs nomades dont la vie est liée au bétail et au pâturage. Pour les Mbororo, la vache représente non seulement une source de richesse, mais aussi et surtout une garantie de sécurité alimentaire et existentielle. Plus le troupeau est important et en bonne santé, mieux se portent les Mbororo. Si les vaches ne trouvent pas leur compte dans un milieu, ils plaqueront tout sans regret pour migrer vers des zones plus favorables pour l'épanouissement de leurs animaux.

La vache ayant conditionné leur comportement séculaire, elle a été aussi celle qui leur impose un mode de vie de nomade lié à la transhumance pastorale. Ainsi l'intensification de la conversion des paysages naturels pour d'autres usages liés par exemple à l'agriculture industrielle et à la création des ranchs privés, constituent une menace grave pour les populations Mbororo.

¹Bien qu'inscrit dans le préambule, la constitution du 18 janvier 1996 ne donne aucune définition aux concepts encore moins les critères d'identification.

²Correspondance N° 002920/DIPL/D3/SD/ESH du 1 octobre 2008 du MINREX au MINRESI à propos de l'étude sur la définition et l'identification des PA au Cameroun.

³Indigenous and Tribal Peoples and Poverty Reduction Strategies in Cameroon ISBN 92-2-117128-0, WEB PDF 92-2-117149-3, Genève, 2005

Les premières tentatives de sédentarisation de ce groupe nomade remontent à la période coloniale. Les Mbororo établirent à cette période des relations pacifiques avec les autres communautés locales sous la forme d'échanges de produits (produits laitiers contre denrées agricoles). C'est à cette période que remontent également les premières disputes avec ces autres communautés sur le motif de la destruction des champs par les troupeaux des Mbororo. Quoiqu'il en soit, aujourd'hui, les Mbororo sont devenus de plus en plus sédentaires et leur nomadisme (adossé aux activités pastorales) n'est plus un trait caractéristique exclusif. En fait, la pratique de l'élevage bovin est une activité pratiquée par des élites Mbororo au pouvoir financier important et localement appelé « Alhadji ». Les autres membres de la communauté s'investissent dans le commerce. Dans les villages où sont installées des familles Mbororo, la pratique d'un élevage de subsistance est de mise.

Les principales préoccupations de développement des Mbororo s'articulent autour de trois éléments essentiels, à savoir la reconnaissance et la sécurisation de leurs droits collectifs d'accès à la terre, la sécurité de leurs personnes et de leurs biens et l'amélioration des conditions d'élevage. Dans la recherche des solutions à ces problèmes, ils ont dans le cadre de l'Association MBOSCUA, qui a identifiés un certain nombre d'actions parmi lesquels le renforcement des capacités des organisations représentatives des Mbororo afin d'assurer leur représentation dans les processus de prise de décisions pour les questions susceptibles de les affecter d'une façon ou d'une autre.

1.4.2- Les « Pygmées »

Au Cameroun, il existe trois grands sous-groupes de « Pygmées » : Il s'agit des Bedzang qui se trouvent dans la région du Centre, particulièrement dans l'écotone forêt-savane de la plaine Tikar. C'est le sous-groupe minoritaire des Pygmées du Cameroun constitué d'environ 1000 âmes⁴. Les Bakola/Bagyeli se retrouvent dans la partie méridionale de la région du Sud (départements de l'océan, de la Mvilla et la Vallée du Ntem) . Ce groupe est évalué à environ 3000 âmes. Les Baka constituent numériquement le groupe le plus important évalué aujourd'hui à environ 40.000 âmes qui s'éparpillent dans la région de l'Est (département de la Boumba-et-Ngoko, de la Kadey et du Haut Nyong) du pays et une partie de la région du Sud département du Dja-et-Lobo).

La revue de la littérature, les études et consultations réalisées révèlent que les « pygmées » sont principalement des chasseurs /collecteurs semi-nomades qui se déplacent périodiquement et librement sur un territoire bien déterminé, afin de subvenir à leurs besoins. Ils apprécient particulièrement les produits de la forêt notamment la viande, les ignames sauvages et le miel. Ne leur parlez pas de viande de poulet, ce n'est

⁴ Joseph Mougou et Atang_Yamo, Etude exploratoire sur la situation des populations pygmées Bedzang dans l'arrondissement de NgambeTikar, CED, 2010.

pas de la vraie nourriture ! Ils vivent une relation très forte avec la forêt qui leur procure tout ce dont ils ont besoin. Cette économie de prélèvement et de déplacement implique la non-accumulation des biens : on prend ce qui est nécessaire. Les « pygmées » vivent aux antipodes de la société de consommation. Cependant, la diminution des ressources forestières ainsi que la palliation aux années de faible récolte forestière les amène à pratiquer une agriculture de subsistance. Le travail pour le compte des villageois voisins est aussi un moyen de se faire rétribuer en nourriture et quelques biens de première nécessité à travers les jobs et les emplois rémunérés.

La société est organisée en petits groupes familiaux appelé *Yé* chez les « Pygmées » . Cependant ce n'est pas uniquement la relation familiale qui cimenter les relations sociales, c'est l'entente et l'amitié car la société fonctionne sur l'harmonie et le consensus. Ce n'est donc pas sur l'autorité que se base le fonctionnement, elle est presque inexistante, mais sur la compréhension et l'adhésion aux règles sociales et aux décisions communes. De ce fait, chacun est libre de rechercher le groupe avec qui il s'entend le mieux. Le Kobo et la Kobo na wossé, chez les « Pygmées » sont davantage coordonnateur et coordonnatrice du groupe que des chefs autoritaires car le véritable pouvoir est exercé par les anciens et anciennes. Cette conception des relations est renforcée par un certain nombre de règles comme celle du partage. Toute la nourriture prélevée en forêt est partagée entre les membres du groupe. Cette règle permet la survie de l'ensemble du groupe en cas de chasse ou de cueillette infructueuse. Cette forte solidarité est une véritable "assurance sociale" interne. Toute personne qui se désolidarise de cette règle de solidarité sociale, le fait à ses risques et périls notamment, l'exclusion sociale.

Les « Pygmées » n'ont pas attendu l'engouement du « genre » pour équilibrer les rôles et positions entre les hommes et les femmes dans la société. Généralement rien ne se décide dans la communauté sans l'accord des femmes. Elles jouent un rôle-clé dans les rites d'initiation, de chasse ou de guérison. Ces fonctions sont assumées par les femmes au profit des hommes.

Les jeunes hommes et femmes, surtout avant le mariage, disposent d'une grande liberté et sont fortement attirés par les facilités et plaisirs de la société environnante. D'une manière générale, les « Pygmées » aiment "l'ambiance" et la joie de vivre.

Les « Pygmées » croient en un Dieu unique *Komba*, C'est le Dieu tout puissant, créateur du ciel et de la terre.. Mais les pygmées ont tout de même au plan culturel un dieu appelé *Edjengi* protecteur de la forêt et de ses initiés. Les « Pygmées » disent : "sans la forêt nous allons tous mourir !" L'initiation au *Djengi* (esprit de la forêt) pour les hommes et au *Yéyi* pour les femmes, façonne et maintient la véritable identité des « Pygmées » , car elle assure la cohésion sociale. Plusieurs « Pygmées » sont devenus chrétiens cependant, les coutumes ancestrales subsistent et se pratiquent toujours tout en cohabitant avec les préceptes chrétiens.

Les relations avec les voisins Bantu existent depuis longtemps. A l'origine, les Bantou "capturaient" les « Pygmées » pour les faire travailler à leur profit. En retour, ils

leur offraient assistance en termes de nourriture, de sel, de fer, de tabac, de vin etc. Ils pratiquaient aussi le troc contre la viande et de l'ivoire. Au fil du temps et avec l'introduction de l'économie du marché et la monétarisation, ces relations se sont déséquilibrées et sont devenues sources d'exploitation et de marginalisation des « Pygmées » par les Bantu : mépris social, travail peu rémunéré, produits forestiers arrachés et confisqués. Dans certaines zones, le paiement du travail en l'alcool est devenu un fléau et le moyen le sûr pour les villageois de maintenir "leurs" « Pygmées » en situation de dépendance forte. Un « Pygmée » n'est pas considéré comme un homme adulte par ses voisins Bantu qui s'arrogent le droit de faire les choix et décider à sa place de ce qui est bon pour lui ou pas.

D'une manière générale, les Pygmées sont méfiants vis à vis de l'extérieur. C'est ainsi qu'ils ont développé un système de filtrage et de sélection basé sur les techniques de chasse : ne pas se laisser voir mais tout voir et analyser afin d'obtenir l'élément de convoitise. Les anciens et anciennes jouent un rôle prépondérant dans ce système et recentrent les apports extérieurs qui leurs conviennent dans un exercice d'inculturation. La marginalisation et/ou les mauvais traitements subis en dehors de la communauté sont généralement réappropriés lors de séances de mimes démystifiant les abus, de telle sorte que l'abuseur est tourné en ridicule. Un Pygmée ne dit jamais non à son interlocuteur mais, en définitive, fait ce qu'il veut en fonction de ses propres intérêts.

Les Pygmées voient une corrélation évidente entre la perte de leurs terres et des situations de marginalisation, de discrimination et de sous-développement au sein de leurs communautés et désirent de garder le contrôle sur leurs terres, territoires et ressources pour leur permettre de « renforcer leurs institutions, leur culture et leurs traditions et de promouvoir leur développement selon leurs aspirations et leurs besoins ».

1.5. Méthodologie d'élaboration de la stratégie d'implication des PA dans le processus REDD+ au Cameroun

La réalisation de cette stratégie a été menée suivant une approche participative, inclusive et itérative, marquée par une revue documentaire, des enquêtes de terrain, des consultations et des concertations.

1.5.1- Revue documentaire

La revue documentaire a porté sur l'exploitation de tous les rapports d'études sur les Pygmées Baka, les Bagyeli/Bakola, les Bedzang et les Mbororos, ainsi que tous autres ouvrages pertinents sur les populations autochtones, notamment en ce qui concerne leur implication dans la gestion des ressources naturelles, afin de valoriser les initiatives antérieures et capitaliser les acquis. Cette revue documentaire s'est entre autres appuyée sur les rapports des actions initiées par le réseau RACOPY sur l'information des populations pygmées sur la REDD+. En effet, entre 2009 et 2010, le RACOPY à

travers ces organisations membres réunis autour de 04 pôles (YOKADOUMA, LOMIE-BERTOUA, OCEAN ET DJOUM-SANGMELIMA) a initié des séances d'informations des communautés Baka, Bagyeli/Bakola sur la REDD+ (au total 25 communautés autochtones des 04 pôles du RACOPY ci-dessus mentionnés ont été informées), et a recueillie en retour les préoccupations de ces communauté relatives à ce processus.

1.5.2- Enquêtes de terrain

A la suite de l'exploitation des données disponibles, des enquêtes de terrain complémentaires ont été effectuées dans les paysages TNS et TRIDOM auprès des populations autochtones y résidants (principalement les Pygmées). Le RACOPY à travers ces organisations membres a été sollicité pour réaliser cette collecte des données. Elle a été menée par CEFAID et ASBAK, deux organisations membres du RACOPY. Ces organisations ont collecté les données auprès des communautés Baka dans les zones suivantes : le Pôle DJOUM-Sangmélima, soit **06 Communautés** (02 à MINTOM, 03 à DJOUM et 01 à OVENG), le Pôle LOMIE, soit 11 communautés (04 à LOMIE, 03 à MESSOK et 03 à NGOYLA), le Pôle Yokadouma 13 communautés (03 communautés à MOLOUNDOU, 06 communautés à SALAPOUMBE et 04 communautés à Yokadouma). L'approche méthodologique utilisée qui a été essentiellement participative et andragogique s'est basée sur les outils de diagnostic rural qui sont la Méthode d'Approches Participatives des Populations Pygmées (MAPAPPY) et la Démarche d'Animation Participative (DAP). Ces outils sont des méthodes participatives qui prennent en compte les aspects culturels, les connaissances et expériences des populations cibles, et favorisent l'engagement des différentes couches sociologiques avec un accent sur le genre. Ces techniques ont ainsi été déployées au travers des séances d'entretiens individuels et l'organisation des rencontres avec les parties prenantes et plus particulièrement avec les communautés autochtones cibles. L'observation directe et active a contribué au renforcement de cette démarche méthodologique qui a connu dans son déroulement quatre étapes principales dont la préparation, l'information et la sensibilisation, la consultation et la capitalisation des résultats.

Les données ainsi collectées ont permis de mettre en exergue les perceptions, les besoins et les souhaits exprimés par les populations autochtones enquêtées dans la perspective de leur implication dans le processus REDD+ en cours au Cameroun.

Il est apparu acceptable de s'inspirer des résultats de ces enquêtes pour générer des pistes de solution pour les préoccupations de l'ensemble des populations autochtones en rapport avec le processus REDD+ à l'échelon national., étant donné la similitude des problèmes des deux groupes de peuples autochtones du Cameroun. Ces analogies ont trait notamment à : leurs liens avec leurs terroirs et les ressources qui s'y trouvent, leurs déplacements saisonniers, les frustrations et préjudices qu'ils subissent en rapport avec les inégalités sociales et les restrictions ou interdictions d'accéder à certains espaces ou à certaines ressources de leurs territoires traditionnels.

A cet effet, l'ensemble des données collectées dans le cadre de ses enquêtes ont permis après triangulation des informations et extrapolation aux préoccupations de l'ensemble des groupes de populations autochtones du Cameroun, de proposer les éléments préliminaires d'une stratégie d'implication des populations autochtones dans le processus REDD+ au Cameroun.

1.5.3- Consultations et concertations

Les orientations préliminaires qui ont découlé de l'analyse des informations rassemblées à travers la revue de la littérature et les enquêtes de terrain ont été enrichies par de multiples consultations et concertations ciblant des personnes ressources d'horizons divers, notamment lors d'un atelier de formation des populations autochtones sur le mécanisme REDD+, tenu à Yaoundé du 15 au 19 décembre 2014 et organisé par le MINEPDED et AIWO-CAN. Ces concertations ont permis de mieux affiner les particularités des préoccupations de chacun des deux (02) groupes de populations autochtones du Cameroun (Mbororo et Pygmées) inhérentes aux différences liées à leurs activités et zones écologiques de prédilection respectives.

Enfin cette stratégie a fait l'objet de restitution et validation au cours d'un atelier multi-acteurs organisé à Mbalmayo les 03 et 04 juin 2015 pour la consolidation et la vérification de la prise en compte équitable des aspirations et des inputs des différentes parties prenantes.

II. DIAGNOSTIC DU PROBLEME

Les investigations menées par la revue documentaire et les enquêtes de terrains ont révélés que, globalement, les préoccupations des peuples autochtones par rapport à la REDD+ se résument à la reconnaissance de leurs droits à posséder, gérer, développer et jouir des retombées de leurs terres, territoires et ressources traditionnels, ainsi que de leur savoir-faire traditionnel. Il apparaît judicieux de bien cerner les tenants et les aboutissants de ces préoccupations, afin d'induire la construction d'une logique d'intervention pertinente pour l'implication des peuples autochtones à la REDD+, fondée sur des solutions bien ciblées et qui capitalisent convenablement les apports de toutes les initiatives antérieures en la matière.

Aussi convient-il de commencer par faire l'état des lieux de la considération de ces préoccupations dans le mécanisme REDD+, afin d'évaluer les acquis avant d'approfondir l'analyse des enjeux de la REDD+ pour les peuples autochtones, dans le but d'identifier les préoccupations et besoins majeurs de ces peuples autochtones en lien avec la REDD+ qui devront être déclinés en options d'intervention.

2.1- Etat des lieux de la considération des populations autochtones dans le mécanisme REDD+

La question d'implication et de participation des communautés locales et autochtones dans le futur mécanisme REDD+ est principalement traitée sur un triple plan, notamment en ce qui concerne : le dialogue international sur la REDD+, le développement des principes pour la consultation et l'implication des parties prenantes dans le mécanisme REDD+, ainsi que la préparation et/ou la mise en œuvre du processus REDD+ à l'échelon national.

2.1.1- Au niveau du dialogue international sur la REDD+

Ce problème s'est posée depuis les premières discussions internationales, en raison de son caractère sensible et le constat d'échec d'une foresterie demeurée davantage technique que sociale⁵ dans les pays en voie de développement.

C'est le Plan d'action de Bali qui pose les bases de la reconnaissance des besoins et intérêts des communautés locales et autochtones lors des négociations et lorsque les actions sont prises en matière de REDD+ dans les pays en développement (UNFCCC, 2007). Le langage utilisé lors de la quatorzième conférence des parties de 2008, à Poznań en Pologne, s'est voulu davantage diplomatique, pour ne pas heurter la sensibilité de certains Etats sur la question autochtone. La COP « a noté l'importance de (...) reconnaître la nécessité de promouvoir la participation pleine et effective des populations autochtones et des communautés locales, eu égard aux circonstances propres à chaque pays et compte tenu des accords internationaux pertinents ; » (UNFCCC, 2008).

Les Accords de Cancun qui suivront en décembre 2011 lors de la COP 16, n'abordent pas le problème dans le texte principal mais plutôt dans l'Annexe 1 sur les mesures de sauvegardes socio-environnementales (UNFCCC, 2011). Ces mesures préconisent notamment :

- Le respect des connaissances traditionnelles des PA en tenant compte des obligations internationales en la matière, de la Déclaration des Nations-Unies sur les droits des PA et les législations nationales en vigueur ;
- La participation entière et effective des parties prenantes pertinentes en particulier les PA et communautés locales ;
- La nécessité pour les actions REDD+ de ne pas aboutir à la conversion des forêts naturelles, mais plutôt des incitations à la protection et à la conservation des forêts naturelles à travers les services éco systémiques ; et
- de renforcer les autres bénéfices sociaux et environnementaux. Sur ce dernier point, il s'agit de prendre en compte les moyens d'existence durables pour

⁵Dkamela, G.P. 2011 Le contexte de la REDD+ au Cameroun : causes, agents et institutions. Papier Occasionnel 57.CIFOR, Bogor, Indonésie.

les PA et communautés locales et leur interdépendance avec la forêt et ses ressources.

Bien qu'abordée avec un langage juridique souple, la problématique autochtone et des communautés locales dans le processus REDD+ est bien présente dans les négociations de la CCNUCC. Le défi réside plutôt à sa traduction concrète dans les différents processus et initiatives mise en place dans chaque pays. Ce souci de traduction dans les faits est au cœur des initiatives :

- Du Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FPCF) de la Banque mondiale qui dispose d'un guide pour la consultation et la participation des PA au processus de préparation des pays aux mécanismes REDD+ (FPCF, 2009) ;
- Le Programme ONU-REDD+ dont les actions en matière de préparation des pays au processus REDD+, sont également encadrées par un guide opérationnel sur l'engagement des PA et autres communautés dépendantes des forêts (UN-REDD+, 2009) ;
- L'initiative de la CCBA (*Climate, Community and Biodiversity Alliance*) et Care International dans la formulation des standards environnementaux et sociaux sur la REDD+ (CCBA, 2010) ;
- Le Caucus d'Accra⁶ sur les forêts et le changement climatique, s'attache à placer les droits des PA et communautés locales au centre des négociations sur la REDD+ (Accra Caucus, 2008) ;
- L'Accord dit des Peuples, adopté le 22 avril 2010 en Bolivie lors de la Conférence Mondiale des Peuples sur le Changement Climatique et les Droits de la Terre Mère.

Ces différents processus ou initiatives ont dégagé un certain nombre de principes visant à garantir l'implication et la consultation des PA et communautés locales des forêts dans le processus REDD+. La démarche de ces processus, que l'on qualifie d'*approche basée sur les droits*, met en relief les *droits substantifs* tels que : le droit sur les terres coutumières, le droit de propriété, le droit au développement et le droit aux moyens d'existence – mais aussi les *droits procéduraux* à savoir : le droit de participer à la prise de décision, d'acquérir l'information et d'accéder à la justice (Campese et al. 2009).

2.1.2- Au niveau développements des principes pour la consultation et l'implication des parties prenantes dans la REDD+

L'implication et la consultation des parties prenantes dans le cadre du processus REDD+ vise à faire respecter, protéger et garantir l'ensemble des droits substantifs et

⁶ Le Caucus d'Accra est un réseau d'ONG des pays du Nord et du Sud, représentant une centaine d'organisations de la société civile et des peuples autochtones de 38 pays, créé à l'occasion de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) qui s'est réunie à Accra, au Ghana en 2008.

procéduraux, mais concerne davantage la dernière catégorie de droits sur les procédures.

En ce qui concerne particulièrement la consultation et l'implication des PA et les communautés locales riveraines des forêts dans les initiatives REDD+, six (06) principes ou instruments clés peuvent être retenus comme étant les plus pertinents et récurrents : *la représentation ; l'accès à l'information ; la participation entière et efficace ; le consentement préalable, libre et en connaissance de cause ; les mécanismes de règlement des griefs et de résolution des conflits ; le consensus.*

La représentation renvoie à la présence effective des représentants des PA et communautés locales des forêts dans les instances ou structures situées à différentes échelles (nationale, régionale et locale) pour conduire la préparation et la mise en œuvre du processus REDD+. Son effectivité est soutenue par deux fondements (1) les représentants reflètent non seulement la diversité des communautés concernées, mais également les groupes sociaux (femmes, jeunes, vieux) ; (2) la légitimité des représentants qui sont effectivement délégués par les groupes qu'ils représentent. Toutefois, ce principe souffre de sa validité sur le terrain et soulève des questions pratiques comme celle relative au respect des institutions représentatives spécifiques aux PA.

L'accès à l'information. Le principe 7 des sauvegardes environnementales et sociales (SES) de la CCBA formule de manière plus complète le principe d'accès à l'information en ses termes : « *les communautés concernées doivent avoir accès à une information appropriée, exacte et à temps pour pouvoir participer de manière informée* ». Ce principe s'attache à la transparence qui implique la libéralisation et la circulation de l'information dans une forme qui soit appropriée et accessible par les groupes considérés.

La participation entière et efficace. Le principe 6 de la CCBA préconise une participation entière et efficace des parties prenantes. Sa mise en œuvre sur le terrain implique : (1) le renforcement des voies des communautés généralement faibles, (2) l'expression des voies à toutes les étapes du processus, (3) les prises de décisions reflètent également leurs opinions. De toute évidence, le respect de ce principe dépend surtout d'une allocation suffisante en ressources et en temps pour mener des consultations dans le respect de la culture et du rythme de vie des PA. L'approche développée par l'ONU-REDD+ pour s'assurer que les parties prenantes sont identifiées et participent de manière significative et efficace repose sur un ensemble de questions d'identification des risques à chaque étape du processus de participation, assujettie à une proposition d'actions d'atténuation des risques (Clair, 2010).

Le consentement préalable, libre et en connaissance de cause. Ce principe auquel l'ONU-REDD+ accorde une considération particulière renvoie à (1) l'atmosphère de la consultation et de la participation caractérisé par un respect mutuel de bonne foi, (2) la

recherche du consentement dans le respect du temps nécessaire aux consultations et au consensus selon la tradition autochtone, (3) la liberté dans le consentement qui se caractérise par l'absence de contrainte, d'intimidation ou de manipulation, et (4) la connaissance des contours du projet, de l'activité ou du processus.

Les mécanismes de règlement des griefs et de résolution des conflits. L'applicabilité de ce principe vise à s'assurer, qu'à chaque étape du processus de consultation et de mise en œuvre des politiques et mesures sur la REDD+, des voies de recours et de résolution des conflits existent et fonctionnent. Celles-ci se situent aussi bien au niveau local qu'au niveau national.

Le consensus. Sa recherche est particulièrement mise en exergue par le FCPF qui mise sur l'appropriation du processus par les parties prenantes. Ce qui nécessite la prise en compte des opinions et points de vue des PA et communautés locales. Le respect de ce principe demande que du temps soit consacré à la discussion et à la compréhension mutuelle. Toutefois, ces principes sont reçus et appliqués différemment par les pays.

2.1.3- Au niveau de la préparation et la mise en œuvre du processus REDD+ à l'échelon national

Au Cameroun, cette question n'occupait pas une place importante dans les premières phases de la négociation sur la REDD+. Mais au fil du temps elle commence à attirer l'attention des décideurs grâce à la volonté politique affichée par le gouvernement mais aussi par l'action des ONG et organisations internationales. Cependant la place qui lui est réservée demeure faible à cause de son caractère sensible.

Les populations autochtones ont été faiblement impliquées dans le processus de rédaction de la note d'idée de préparation à la REDD+ (R-PIN) du Cameroun. Comme l'a révélé les conclusions du panel technique consultatif de la Banque mondiale, le travail réalisé lors de la rédaction du R-PIN a été technocratique et peu participatif : *« Trente-quatre personnes ont été consultées, mais la majorité de celles-ci travaillent pour des agences internationales, bien que quelques-unes soient de nationalité camerounaise. Seules deux personnes du MINFOF, l'agence nationale des forêts, ont été consultées. Ce n'est pas clair si les sociétés d'exploitation forestière ou les exportateurs de bois ont été consultés. Apparemment, pas assez d'ONG locales et de groupes de la société civile ont été impliqués... « Les communautés n'ont pas été impliquées dans la collecte des données, bien que quelques communautés forestières Baka et Bagyeli aient eu accès aux technologies du cyber tracker qu'elles utilisent pour suivre la déforestation, la dégradation des forêts et la biodiversité dans leurs territoires respectifs. Ceci semble indiquer qu'il y a une déconnexion en termes de communication entre le niveau national et le niveau local. Ceci pourra générer des problèmes étant donné que les projets seront menés au niveau local...*

L'examineur de la question des peuples autochtones insiste sur l'urgence d'impliquer et de renforcer les capacités des populations « pygmées ». Au lieu de prendre le

leadership sur cette question, le gouvernement semble l'avoir abandonnée aux ONG (locales et internationales) (...) L'examineur attire l'attention sur le fait que le défaut d'implication des communautés « pygmées » dans les phases préliminaires de consultations sur la REDD+ et de planification pourrait entraîner des graves violations des droits humains pendant la phase de mise en œuvre sur leurs territoires. » (FCPF, 2008).

Contrairement à la première étape, le processus d'élaboration du R-PP et de construction de la stratégie national REDD+ en cours, connaissent la participation de plusieurs parties prenantes parmi lesquelles les populations autochtones.

Le R-PP du Cameroun prévoit que la participation des peuples autochtones dans le processus REDD+ se fera à travers différents organismes de gestion des peuples autochtones forestiers (Baka, Bagyeli, Bakola, Bedzang) et des peuples autochtones pasteurs (Mbororo). Elle se fera également à travers les organismes de la Plateforme REDD & CC qui encadrent ces peuples autochtones, à travers les partenaires techniques et à travers d'autres organismes qui ne sont pas encore alignés à ces structures existantes. Les peuples autochtones seront représentés par eux-mêmes dans les structures de démembrement de la Plateforme Nationale REDD & CC. La participation des peuples autochtones, outre sa présence officielle auprès du Comité de Pilotage, des structures de coordination régionale et des Comités Départementaux, se fera lors des différentes discussions et prise de décision sur les options stratégiques à adopter, selon le plan de consultation (particulièrement pour le CLIP). Elle se fera aussi dans le cadre des projets / programmes REDD+ qui prendront en compte les problématiques de ces groupes et à leur bénéfice. (Source : R-PP 2013)

Dans cette dynamique : (i) Un comité de pilotage chargé de préparer la stratégie nationale REDD+ du Cameroun a été mis sur pied en juin 2012 par arrêté du Premier Ministre et sa composition mixte comprend un représentant des populations autochtones, bien que le mode de désignation de celui-ci ne soit pas connu ; (ii) Tout récemment, un manuel de procédures d'obtention du Consentement Libre Préalable et Eclairé (CLIP) dans le cadre des initiatives REDD+ a été validé par le MINEPDED et le processus de son élaboration a été coordonné par WWF, CED et GIZ en collaboration avec les organisations de la société civile, avec la participation des membres des communautés Baka, Bagyeli/Bakola, Mbororo et Bedzang ; (iii) Quelques leaders des populations autochtones affirment avoir été rencontrés lors des consultations menées par le MINEPDED lors de la préparation du R-PP mais la majorité des populations localisées dans les villages, estiment être en marge du processus encore moins ne savent pas les conclusions de la consultation avec les leaders.

Si nous pouvons conclure que les efforts consentis jusqu'ici par les pouvoirs publics sont louables, il reste toutefois important de mettre en place des mécanismes d'une meilleure participation effective des populations autochtones dans le processus

REDD+. Ces mécanismes devront être en cohérence avec les principes définis par le Programme ONU-REDD, dont deux d'entre elles stipulent : le « *Respect des connaissances et droits des peuples autochtones et les membres des communautés locales, en tenant compte des obligations internationales pertinentes et des situations et législations nationales et en notant que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* » et la « *Participation intégrale et effective des parties prenantes concernées, en particulier des peuples autochtones et des communautés locales* » au processus REDD+.

2.2- Enjeux de la REDD+ pour les populations du Cameroun

Les investigations menées ont permis de clarifier les enjeux de la REDD+ pour les populations autochtones à travers les craintes et les espoirs exprimés par l'avènement dudit mécanisme. Les craintes ont été généralement relatives aux contraintes supplémentaires que la REDD+ pourrait apporter à l'instar des précédents projets de conservation et de gestion des forêts :

- restriction/interdiction des espaces ressources ;
- accès limité aux espaces champêtres ;
- approvisionnement limité dans les forêts etc...

C'est ainsi que la REDD+ pourrait davantage permettre à l'Etat de s'accaparer des terres et les ressources forestières et amenuiser ainsi les droits des communautés. Dans la même optique, les concernés expriment leur inquiétude quant à la répartition des fonds issus du mécanisme REDD+.

Au-delà des peurs, les enquêtes ont révélé un fait plutôt curieux, selon lequel, les populations autochtones fondent un espoir dans le mécanisme REDD+. Selon eux, ce mécanisme permettra de garder la forêt intacte, ce qui est tout à fait bénéfique pour eux, ce d'autant plus que les sites culturelles seront préserver et leur permettra de s'y déployer traditionnellement. Ils perçoivent également l'amélioration de leurs conditions de vie dans le cadre de ce processus.

Les opinions positives données par des membres des populations autochtones en faveur de la REDD+, indiquent que les communautés commencent à comprendre les enjeux de la REDD+. Mais, il sera nécessaire d'entreprendre des actions de sensibilisation continue et des formations spécifiques pour clarifier la justesse des arguments au regard des éléments du consensus international sur le mécanisme.

Les détails sur les avis favorables et défavorables exprimées par les membres des communautés autochtones ont été compilés dans un tableau annexé au présent document de stratégie (annexe N°1).

2.3- Les préoccupations et besoins majeurs des populations autochtones du Cameroun en lien avec la REDD+

A travers les consultations, les populations autochtones ont exprimé les préoccupations et besoins ci-après sous forme d'activités à mener en matière de REDD+ pour une meilleure prise en compte de leurs intérêts :

- Impliquer les populations autochtones dans les actions menées en matière de REDD+ en utilisant une approche appropriée ;
- Mener les consultations auprès des populations autochtones en respectant les principes du CLIP ;
- Reconnaître et protéger les droits coutumiers des populations autochtones dans le domaine foncier et forestier ;
- Reconnaître et prendre en compte le savoir-faire des populations autochtones dans le domaine de gestion durable de la forêt ;
- Conserver les sites d'activités culturelles telles des populations autochtones ;
- Faire du reboisement des forêts, une activité obligatoire dans le cadre de la REDD+ ;
- Faciliter l'accès des populations autochtones aux revenus issus de la REDD+ ;
- Appuyer les populations autochtones dans les activités agricoles telles que les produits vivriers et les cultures de rente (palmier à huile....) ;
- Multiplier les alternatives aux activités de conservation ;
- Conserver les arbres utiles aux populations autochtones qui sont détruites par les sociétés forestières ;
- Réduire le braconnage mené par les Bantou et les élites ;
- Développer les activités apicoles auprès des populations autochtones afin d'éviter la coupe des grands arbres pour la cueillette du miel ;
- Renforcer les capacités des populations autochtones sur la REDD+.

On peut comprendre à travers cette liste de besoins exprimés par les populations autochtones consultées que, la conservation intacte de la forêt à travers une gestion rationnelle de celle-ci en mettant une emphase sur le développement des mécanismes de régénération reste une nécessité et une priorité. Ceci permettra de préserver les sites d'activités traditionnelles des populations autochtones et également d'améliorer leurs conditions de vie.

III- CADRE STRATEGIQUE D'IMPLICATION DES POPULATIONS AUTOCHTONES DANS LE PROCESSUS REDD+ AU CAMEROUN

La conception d'une démarche spécifique pour booster la participation des populations autochtones dans la REDD+ s'inscrit en droite ligne dans l'application de prescription du R-PP du Cameroun met. En effet, il y est stipulé dans ce R-PP qu'étant donné l'importance de la problématique autochtone dans le cadre de la REDD+, l'existence de plusieurs groupes vulnérables et le choix du Cameroun à développer un

mécanisme REDD+ ciblant le développement des groupes vulnérables, dont principalement le groupe des populations autochtones, une attention particulière doit être accordée à ce groupe. Les dispositions à prendre dans ce sens devraient non seulement permettre leur participation optimale à la prise de décisions dans la phase de préparation du processus, en particulier pour le montage de la future stratégie nationale REDD+, mais aussi et surtout à la mise en œuvre de cette future stratégie Nationale REDD+, ainsi qu'au partage des bénéfices et au suivi des impacts sociaux et environnementaux de cette stratégie Nationale REDD+.

Au regard des spécificités socio-économiques et culturelles des populations autochtones, la logique d'intervention pour une implication harmonieuse et efficiente de cette catégorie particulière de parties prenantes dans le processus REDD+ devra non seulement être typique, mais également se fonder sur les aspirations et attentes des intéressés pour leur considération équitable dans le processus REDD+.

Le cadre stratégique formulé sur la base de ces principes pour leur implication adéquate dans le processus REDD+ au Cameroun inclut : une vision, un objectif global, des axes stratégiques, des objectifs spécifiques, des résultats escomptés, des actions prioritaires et des indicateurs.

3.1- Vision des populations autochtones par rapport à leur implication dans la REDD+

Le processus REDD+ est considéré par les populations autochtones comme une opportunité pour soutenir le processus de leur reconnaissance et leur participation à la vie citoyenne, avec les points positifs à savoir :

- la prise en compte de leur existence,
- la sécurisation d'un accès durable à la forêt identitaire riche en ressources,
- le partage équitable des ressources destinées aux populations, la reconnaissance officielle des modes d'accès aux "terres des villages et des champs" et
- le renforcement des capacités à l'émergence d'un groupe de défenseurs des droits des PAP.

3.2- Objectif global de la stratégie d'implication des populations autochtones au processus REDD+ au Cameroun

En se référant aux résultats du diagnostic réalisé, ainsi qu'à la vision ci-dessus énoncée, l'objectif global de la stratégie est de contribuer à l'appropriation et à une meilleure considération des populations autochtones dans le processus REDD+.

Cet objectif global intègre bien la prise de conscience de leur existence et la considération de leurs intérêts dans le processus REDD+ qui reste capitale du fait qu'ils souffrent du phénomène de marginalisation et, désirent qu'une attention particulière leur soit accordée et que des études soient menées pour une meilleure appréciation de leur préoccupations et de leurs potentialités.

Certaines conditions de réussite (hypothèses) devraient être réunies pour l'atteinte de cet objectif global de la stratégie d'implication des populations autochtones dans le processus REDD+ au Cameroun, notamment :

- L'existence d'un cadre juridique qui reconnaît et protège les droits fonciers et forestiers traditionnels des populations autochtones ;
- L'utilisation des outils appropriés de communication pour interagir avec les populations autochtones ;
- La disponibilité des populations autochtones ;
- La coopération de toutes les organisations d'appui pour la mise en place de l'organisation faitière des populations autochtones ;
- Le dynamisme des membres de la structure faitière des populations autochtones ;
- La volonté des décideurs d'impliquer à suffisance les populations autochtones dans le processus REDD+.

3.3- Formulation des orientations ou options stratégiques

Des options/axes stratégiques sont dégagées par rapport aux différents centres d'intérêts majeurs pour l'atteinte de l'objectif global de cette stratégie qui découle de la vision ci-dessus exprimée par les populations autochtones en ce qui concerne les initiatives liées au processus REDD+.

Les principaux axes stratégiques ainsi identifiés par les populations autochtones pour leur meilleure implication dans le processus REDD+ au Cameroun se résument comme suit :

- *Reconnaissance et sécurisation des droits ;*
- *Information et communication ;*
- *Renforcement des capacités.*

Chacun de ces axes stratégiques est assorti des objectifs spécifiques, des résultats attendus, des actions prioritaires et des indicateurs.

3.2.1- Axe stratégique N°1 : Reconnaissance et sécurisation des droits des populations autochtones

a) Objectifs spécifiques

- Garantir la reconnaissance des droits des PA, notamment : leur intégration équitable dans les instances décisionnelles de la REDD+, ainsi que leurs droits

fonciers et forestiers, en particulier leur accès à la terre, aux pâturages, à l'eau, aux ressources forestières et autres ressources naturelles ;

- Veiller à la reconnaissance officielle des villages et chefferies traditionnelles des populations autochtones pour l'accès aux bénéfices de la REDD+.

b) Résultats attendus

- Les PA jouissent équitablement des prérogatives pour une participation de qualité dans les instances décisionnelles mis en place et des droits d'exercer leurs activités sur des espaces reconnus coutumièrement et officiellement ;
- Les villages des PA bénéficient de manière équitable des retombées issues de la REDD+.

c) Actions prioritaires

- Intégration des questions liées aux intérêts stratégiques des PA dans les agendas des instances décisionnelles de la REDD+ ;
- Soutien au processus de définition et d'affirmation des intérêts PA et de leur représentation équitable dans les instances décisionnelles officielles ;
- Préservation de l'accès à l'exercice de toutes les activités culturelles, économiques, sociales et religieuses liées aux séjours plus ou moins longs en forêt ;
- Assistance pour la prise des mesures officielles concrètes garantissant au PA les droits d'accès et d'exercice des activités dans des zones forestières riches en biodiversité et les de aires pâturages;
- Facilitation de la prise en compte des préoccupations spécifiques des femmes autochtones ;
- Organisation du recensement officiel des villages des populations autochtones ;
- Facilitation de l'accès aux bénéfices issus de la REDD+ aux communautés et villages autochtones.

d) Indicateurs

- Nombre de zones de forêt/pâturages reconnues aux PA ;
- Nombre de villages pratiquant *le "molongo", le galbal, le jenguí* et autres rituels culturels ;
- Nombre de mesures de protection appliquées avec leur degré d'efficacité ;
- Existence d'un mécanisme (arrêté, décret...) définissant les modalités de partage des revenus et sécurisant les intérêts des PA ;
- Nombre de villages des PA délimités ayant des droits fonciers reconnus coutumièrement et officiellement.

3.2.2- Axe stratégique N°2 : Information et communication

a) Objectif spécifique

- Assurer aux PA l'accès aux informations utiles et des à canaux communication adaptés pour leur participation efficiente au processus REDD+.
- b) Résultats attendus**
 - Les PA sont biens imprégnés sur les principes, les modalités les bénéfiques et les performances du processus REDD+ au Cameroun et disposent des voies appropriées pour adresser leurs opinions aux instances de décisions à ces sujets.
- c) Actions prioritaires**
 - Elaboration d'outils appropriés pour l'information et la sensibilisation des populations autochtones ;
 - Implication des PA dans l'élaboration de la stratégie nationale de communication sur la REDD+ ;
 - Implication des PA dans la spécification des informations à rendre publique dans le cadre stratégie nationale de la REDD+ ;
 - Développement et implémentation d'un système de gestion des connaissances générées par le processus REDD+ au Cameroun en ce qui concerne les PA ;
 - Facilitation des partenariats stratégiques pour la promotion de la communication avec les PA.
- d) Indicateurs**
 - Quantités de support d'information/ sensibilisation produits ;
 - Nombre de rencontres organisées dans les villages des PA ;
 - Nombre de modules de formation conçus pour les PA ;
 - Stratégie de diffusion existante ;
 - Nombre d'ateliers organisés et l'effectif de participation des PA.

3.2.3- Axe stratégique N°3 : Renforcement des capacités

a) Objectifs spécifiques

- Faciliter le développement et le fonctionnement d'une organisation forte des PA ;
- Renforcer la connaissance et la maîtrise du processus REDD+ par les PA ;
- Booster les capacités des PA de monter, porter, suivre et évaluer des initiatives et projets REDD+.

b) Résultats attendus

- Les aspirations, les préoccupations et les contributions des PA sont valablement portées à l'attention des instances de décisions à travers des canaux consensuels par des représentants légitimes de PA ;
- Les PA sont mieux édifiées sur le mécanisme REDD+ et y contribuent efficacement et/ou défendent leurs intérêts en toutes connaissance de cause ;

- Les organisations autochtones conduisent elles-mêmes les projets pilotes REDD+ avec l'appui des organisations partenaires.
- c) Actions prioritaires**
 - Accompagnement au développement d'un groupe d'élite fort en milieu autochtone, capable de représenter valablement les PA dans les instances nationales et internationales où les questions de REDD+ sont abordées ;
 - Accompagnement de la mise en place de la plateforme;
 - Soutien à la mise en œuvre de la plateforme;
 - Accompagnement du développement d'un plan de renforcement des capacités des PA sur le processus REDD+;
 - Implémentation du plan de renforcement des capacités des PA sur le processus REDD+;
 - Appui au montage des projets pilotes sur le processus REDD+ par les PA;
 - Accompagnement de l'implémentation des projets pilotes des populations autochtones sur la REDD+;
- d) Indicateurs**
 - Pertinence du processus d'identification des représentants de la structure faitière ;
 - Nombre de modules de formation dispensés ;
 - Qualité de fonctionnement de la structure faitière ;
 - Nombre d'actions de plaidoyers menées ;
 - Impact sur les décisions et le bien-être des PA.

Pour les besoins d'opérationnalisation, ce cadre stratégique est décliné en un plan d'action stratégique qui figure en annexe (annexe N°2).

IV- ELÉMENTS DE MISE EN ŒUVRE

Pour garantir une opérationnalisation harmonieuse et performante de la logique d'intervention ainsi conçue pour l'implication efficiente des populations autochtones dans le processus REDD+ au Cameroun pendant les principales étapes de sa mise en œuvre, il apparaît judicieux de donner des orientations sur :

- Les approches et les techniques les plus indiquées pour aborder les populations autochtones de manière appropriée ;
- La problématique de la représentation des populations autochtones ;
- Les rôles spécifiques de chaque catégorie d'acteurs concernés.

4.1 Approches et techniques recommandées pour les principales phases de la mise en œuvre de la stratégie d'implication des populations autochtones dans le processus REDD+ au Cameroun

Les principales séquences de la mise en œuvre de cette stratégie d'implication des populations autochtones dans la REDD+ impliquent les principales démarches concernant :

- La consultation des populations autochtones ;
- L'information des populations autochtones ;
- L'analyse de l'information par les populations autochtones ;
- Le recueil des réactions des populations autochtones ;
- L'identification des besoins des populations autochtones ;
- Le renforcement des capacités des populations autochtones ;
- L'association des populations autochtones dans les actions inhérentes au processus REDD+.

La conduite des opérations dans chacune de ces séquences requiert du doigté pour établir une relation de confiance avec les populations autochtones, afin de susciter leur adhésion et/ou de décrypter convenablement leurs soucis et leurs attentes. Certaines tactiques sont recommandées pour y parvenir.

4.1.1- La consultation des populations autochtones

Le processus devra être fondé sur le respect des principes du CLIP et MAPAPPY qui sont adaptés pour des diagnostics participatifs en zones rurales, car elles prennent en compte les aspects culturels, les connaissances et expériences des populations cibles, et favorisent l'engagement des différentes couches sociologiques avec un accent sur le genre.

Le CLIP se définit comme le consensus/consentement des peuples autochtones, établi en fonction de leurs lois et pratiques coutumières. Cela ne signifie pas nécessairement que tous et chacun des membres doivent donner leur accord, mais bien plus que le consensus soit établi conformément au droit et aux pratiques coutumiers. Dans certains cas, les PA peuvent choisir d'exprimer leur consentement par le biais des procédures ou des institutions qui ne sont pas officiellement ou entièrement fondées sur le droit mais par les pratiques coutumières, telles que les conseils statutaires et les gouvernements tribaux. Quelle que soit la nature de la procédure, les PA concernés, conservent le droit de refuser ou de différer leur consentement jusqu'à ce que certaines conditions soient satisfaites. Le consentement doit être obtenu sans coercition, avant le début des activités et après que les promoteurs du projet aient fourni des renseignements complets sur le but et la portée de l'activité, en utilisant un langage et une procédure pouvant être compris par les communautés autochtones concernées.

Quant à la MAPAPPY qui est une méthode développée spécifiquement chez les populations autochtones « pygmées », elle se base de manière particulière sur :

- La prise en compte de l'identité culturelle des peuples « pygmées ». Elle touche directement aux fondements de la méthode qui vise la réduction de la marginalisation par l'augmentation de l'autonomie des populations;
- La communication réelle avec les « pygmées ». Elle met un accent particulier sur les attitudes et comportements des "agents" de développement;
- Le droit des Pygmées à définir leurs propres modes de développement. Il vise l'auto-détermination et l'autogestion par les Pygmées de leurs priorités de développement.

En général, la MAPAPPY vise la reconnaissance des droits des peuples autochtones "pygmées" et leur engagement dans un développement approprié. Pour ce faire, le positionnement stratégique des organisations d'appui est de rigueur. Ce positionnement passe par l'acceptation et l'intégration de la spécificité culturelle des bénéficiaires dans le processus d'accompagnement⁷.

A titre d'illustration, un plan indicatif de consultation pour une meilleure participation des populations autochtones au processus REDD+ a été élaboré sur la base des éléments identifiés lors de la consultation menée sur le terrain par ASBAK et CEFAID, structures membres du RACOPY qui ont été enrichis par la revue de la littérature de diverses expériences et des réflexions issues des travaux de l'atelier de décembre 2014. Cet instrument générique qui devrait être adapté au contexte de chaque zone agro écologique se trouve en annexe (annexe 3).

4.1.2- L'information des populations autochtones

Il est question à ce niveau de mettre à la disposition des populations autochtones, toute l'information nécessaire et disponible sur la REDD+ en utilisant les outils et les canaux appropriés. L'information transmise doit se faire en temps approprié et être claire et complète pour leur permettre de faire une analyse objective de l'information reçue et de se positionner. Tous les acteurs peuvent interagir dans le processus de transmission du message. Exigence sera faite sur la langue et la méthode utilisée pour communiquer. Plus les outils seront simples et adaptés au contexte plus la probabilité d'une meilleure analyse de l'information reçue sera importante.

4.1.3- L'analyse de l'information par les populations autochtones

Les informations capitalisées par les populations autochtones doivent faire l'objet d'une analyse. Il faudra à cet effet leur laisser un temps pour se concerter selon leur mode d'organisation traditionnelle afin de parvenir à un consensus qui traduit la position ou la réaction de la population face à l'information reçue. Le temps de réaction peut être relativement court ou long. Tout dépendra de la densité de l'information, du mode de transmission utilisé et du niveau d'appropriation du message par les récepteurs.

⁷ (Cf. Guide d'appropriation à la MAPAPPY)

On peut apprécier le niveau d'appropriation du message qu'à partir de la qualité de réaction reçue.

4.1.4- Le recueil de la réaction des populations autochtones

Une fois que les populations autochtones auraient pris du recul pour analyser l'information reçue sur le processus REDD+, il sera question de revenir vers eux pour recueillir leur feedback. Leur réaction doit être bien cernée et respectée. C'est pourquoi en cas d'incompréhension, des questions peuvent être posées dans le but de se rassurer que les préoccupations émises par ces derniers sont bien enregistrées. A ce niveau, l'accompagnateur, l'agent développeur ou le communicateur doit éviter d'induire ou de faire une mauvaise interprétation du point de vue exprimé par les populations autochtones.

4.1.5- L'identification des besoins des populations autochtones

Le processus d'identification des besoins doit être suffisamment participatif. Les populations autochtones lors de la phase d'analyse de l'information commencent généralement à déceler les principaux besoins. Le facilitateur du processus doit permettre à la population de s'exprimer à suffisance sur les besoins identifiés. Il jouera juste un rôle de catalyseur et d'organisateur des informations communiquées. Les besoins recensés seront hiérarchisés en concertation avec les concernés et l'appui/conseil souple du facilitateur.

4.1.6- Le renforcement des capacités des populations autochtones

Le processus REDD+ étant nouveau, il demande un renforcement des capacités en lien avec les besoins exprimés par les bénéficiaires et doit se faire dans les conditions négociées avec eux. Les sessions de formation devront tenir compte du calendrier culturel des PA. Les outils et les méthodes utilisées doivent être adaptées et appropriées. Le but poursuivi à travers les formations dispensées est de permettre aux PA d'effectuer des choix raisonnés en toute connaissance de cause afin de mieux s'impliquer dans le processus REDD+.

4.1.7- L'association des populations autochtones dans les actions inhérentes au processus REDD+

Au terme du processus de consultation, le choix de s'impliquer ou pas dans le processus REDD+ revient aux populations autochtones. Ces derniers ne doivent subir aucune pression de l'extérieur. Le choix définitif exprimé doit être respecté. Au cas où l'avis exprimé est favorable, les mécanismes devront être développés par l'accompagnateur pour leur faciliter une meilleure implication à tous les niveaux du processus. L'implication doit être de qualité et suppose un renforcement permanent des capacités des leaders identifiés par la communauté comme devant servir d'intermédiaire entre elle et l'extérieur. Un plan de renforcement des capacités s'avérera nécessaire.

Les éléments suivants résument les étapes sus évoqués par les communautés pour bien mener les futures consultations REDD+ :

- Entrer directement en contact avec les communautés dans leurs villages et sans intermédiaires ;
- Eviter de déplacer les gens sur de longues distances pour les réunions;
- Nécessité de rencontrer les PA déplacés en forêt ou dans les pâturages ;
- Consulter séparément les différents groupes sociaux avant les rencontres communes ;
- Eviter les consultations à la hâte;
- Respecter le calendrier des activités communautaires ;
- Mobiliser les représentants légitimes des communautés ;
- La représentation des communautés devra prendre en compte toutes les couches sociales;
- Les femmes doivent être représentées pour défendre leurs préoccupations spécifiques ;
- Mettre un accent particulier sur le renforcement des capacités des communautés et leurs représentants;
- S'assurer de leur présence à toutes les étapes du processus REDD+;
- Actualiser au niveau communautaire et de manière permanente l'information sur la REDD+ ;
- Assurer l'interprétation en langues locales lors des consultations.

Pour l'implication des PA dans les projets pilote (voir manuel de procédure pour les critères d'éligibilité)

4.2 Rôle des différents acteurs

La réalisation des actions inhérentes à l'implémentation de la logique d'intervention adoptée pour l'implication efficiente des populations autochtones dans le processus REDD+ au Cameroun, entraîne des interactions entre plusieurs catégories d'acteurs ayant des intérêts différents et parfois divergents qu'il convient de concilier, afin d'éviter des interférences négatives. Pour ce faire, il apparaît judicieux de spécifier au préalable les rôles à jouer par chacune de ces catégories de parties prenantes, afin de mettre en lumière les centres d'intérêts communs pour les opportunités de développement des synergies ou de déceler les risques de chevauchements en vue de la prévention d'éventuelles conflits.

La liste des principales catégories d'acteurs concernés comprend : des décideurs, des partenaires au développement, des bailleurs de fonds, des organisations de la société civile, des structures représentatives de populations autochtones et des communautés à la base. Il est attendu de chaque catégorie d'acteurs sus mentionnés ait des apports spécifique, mais la coordination de leurs contributions et la consolidation du partenariat

entre eux reste une nécessité impérieuse pour la réussite de la mise en œuvre de la stratégie d'implication des populations dans le processus REDD+ au Cameroun.

4.2.1- Les décideurs

Cette catégorie inclut tous les acteurs des instances d'orientation, de pilotage, de supervision et de contrôle du processus REDD+. Le rôle attendu de ces décideurs est de favoriser la mise en place d'un cadre juridique de reconnaissance et de protection des droits des populations autochtones et d'impliquer à suffisance les populations autochtones dans toutes les étapes du processus REDD+. Ceci suppose l'instauration d'une étroite collaboration avec la structure faitière des populations autochtones et les institutions publiques qui réaliseront régulièrement des descentes sur le terrain pour se rassurer de la légitimité des propositions formulées et du fonctionnement harmonieux du mécanisme de communication mis en place. Les décideurs pourront être appuyés dans leurs actions par les partenaires au développement.

4.2.2- Les partenaires au développement

Au-delà des appuis techniques apportés aux décideurs et aux représentants des populations autochtones, les partenaires au développement doivent travailler dans la mobilisation des fonds pour une mise en œuvre aisée de la stratégie d'implication des populations autochtones dans le processus REDD+ au Cameroun. A ce titre, des connexions très fortes doivent être établies avec le gouvernement, les organisations de la société civile qui généralement ont une meilleure connaissance des communautés locales et les populations autochtones elles même, en vue de concourir à une bonne appropriation de la stratégie d'implication des populations autochtones dans le processus REDD+ au Cameroun. Le plan de travail à retenir à ces fins devra mettre en exergue les détails afférents aux actions de chacune de ces catégories de partie prenante et les synergies d'actions possibles entre elles. D'autres partenaires au développement tels que les institutions de recherches pourront aussi être impliqués dans les actions de renforcement des capacités sur les préoccupations techniques touchant à la REDD+.

4.2.3- Les bailleurs de fonds

Les bailleurs de fonds devront se rassurer non seulement de la gestion efficiente et efficace des fonds mis à la disposition des parties prenantes mais envisager un mécanisme de financement durable devant aboutir à l'accompagnement des populations autochtones au développement des projets pilotes REDD+.

4.2.4- Les organisations de la société civile

Les organisations de la société civile mènent des actions de proximité au quotidien avec les populations autochtones. Les connaissances capitalisées par ces dernières pourront être mises à contribution pour l'élaboration des outils adaptées et appropriées de sensibilisation/formation des populations autochtones. Ces dernières pourront être aussi utilisées au niveau du renforcement des capacités organisationnelles

et institutionnelles de la structure faitière des populations autochtones mise sur pied et au niveau de l'accompagnement de celle-ci dans la conduite des actions de plaidoyer envisagées.

4.2.5- Les structures des populations autochtones

Au regard de la multiplicité des structures de populations autochtones existantes au Cameroun, (environ 8 associations), un travail de rassemblement des principales structures autour d'une structure faitière serait nécessaire. Au niveau national il existe déjà un démembrement du Réseau régional des Populations Autochtones et Locales d'Afrique Centrale (REPALLEAC). Ce Réseau ou toute autre organisation qui sera désigné par les populations autochtones pourra jouer un rôle de structure faitière à condition qu'il regroupe en son sein, des associations des populations autochtones existantes et qu'il obtienne l'adhésion et la légitimité des populations à la base. Le rôle attendu de cette structure se situera à deux niveaux. Premièrement, les membres joueront un rôle déterminant d'interface entre les communautés à la base et les décideurs. Deuxième, la structure sera le catalyseur et le porteur des préoccupations des populations autochtones de la base vers le sommet tout en leur restant redevable. Elle veillera à une meilleure implication des populations autochtones dans toutes les étapes du processus mais aussi aux actions de plaidoyer.

4.2.6- Les communautés à la base

Principales bénéficiaires des actions menées, elles devront se rendre disponibles pour participer activement à toutes les étapes du processus. Elles choisiront à cet effet et de manière participative, leurs représentants à certaines rencontres afin de conférer une légitimité à ces derniers. Elles participeront aux consultations et formations menées dans les communautés et ne lésineront pas un instant sur la possibilité d'être associées dans toutes les initiatives à la REDD+ dans le respect des principes CLIP.

4.3- La problématique de la représentation des populations autochtones

Le défi majeur qui se pose aujourd'hui à la mise en œuvre des projets de développement en faveur des populations autochtones est celui de l'organisation de la représentativité. Il se pose avec plus d'acuité avec le mouvement de dévolution des responsabilités aux populations locales dans la gestion des ressources naturelles qui nécessitent une prise de position des populations autochtones (certification forestière, aménagement des aires protégées, concessions forestières, concessions minières, grands projets d'infrastructure, processus politiques, processus REDD+). Il y a eu de nombreuses tentatives de structuration des populations autochtones soit par le biais des leaders, ou encore par l'entremise des organisations susceptibles d'avoir une conséquence indirecte sur la question de la représentation. Des populations autochtones ont été formés pour parler au nom de leurs communautés, mais ceux-ci se sont rapidement montrés peu

inclusives des réalités de la base avec un leadership figé qui a rapidement conduit à une déconnexion entre eux et les communautés qu'elles étaient censées représenter. Des associations ont été créées pour assurer la structuration. Les résultats peu élogieux desdites associations posent le problème des formes d'organisations appropriées⁸ à ce groupe dont le mode de vie singulier de chasseur-collecteur est en pleine mutation vers agriculteur-semi nomade.

4.3.1- Le choix des leaders

Le débat sur le choix des leaders est une préoccupation constante des organisations d'accompagnement des populations autochtones qui mettent en œuvre les projets de développement. De prime à bord, il faut dire que l'émergence des représentants actuels des populations autochtones est une émanation externe. Elle est tout d'abord l'œuvre de l'église catholique qui, dans son œuvre d'évangélisation à développer les services sociaux de base tels que la santé, l'éducation. Avec la libéralisation de la société civile dans les années 90 et l'introduction des associations et ONG, de vastes programmes spécifiques de développement et d'autopromotion des populations autochtones ont vu le jour. Pour assurer la mise en œuvre des activités sur le terrain, des ONG ont eu recours à certains membres des communautés « Pygmées » et Mbororo en tant qu'animateurs ou traducteurs. L'unique critère de sélection était la capacité à s'exprimer en français. Ceux-ci ont bénéficié de multiples formations au point d'être considérés comme des personnes ressources incontournables pour les consultations locales, nationales et même internationales où ils finissent par s'imposer sur la scène nationale et internationale. C'est ainsi qu'on ne peut envisager une rencontre internationale sur les questions autochtones sans leur consultation et participation⁹. Aujourd'hui, ils coordonnent les réseaux et associations nationales et sous régionales de promotion et de défense des droits des populations autochtones à l'instar du RACOPY, REPALAC REFEAAC et même les coordinations régionales de certaines organisations internationales¹⁰. Une autre catégorie de leaders est en cours d'émergence, c'est l'élite dite « scolarisée » qui a bénéficié de l'éducation classique dans les classes du secondaire ou du supérieure.

4.3.2- La mise en place des organisations de populations autochtones

Tout comme les leaders qui les incarnent, la mise en place des associations des populations autochtones obéit aux objectifs des plans d'action des organisations qui les

⁸Atang Yamo et Joseph Mougou, Les formes d'organisations appropriées chez Baka : entre tradition et modernité, IFC, projet ADEPEDEL, mars 2011.

⁹C'est le cas de la rencontre internationale des PA d'Afrique Centrale qui se tient à Impfondo où certains leaders autochtones sont déjà des personnes ressource incontournables du processus de préparation et d'organisation générale avec voix prépondérante.

¹⁰ C'est le cas de la coordination régionale de Forest Peoples Program (FPP) qui est dirigé par un autochtone.

accompagnent. La quasi-totalité des organisations des populations autochtones actuelles naissent sous leur impulsion. Bien que leurs statuts tendent toujours vers la promotion de l'identité culturelle, la gestion des ressources naturelles, la lutte contre la marginalisation, on se rend à l'évidence du fait que dans la majorité des cas, la création des dites associations s'est fait selon le modèle classique de création des entités juridiques au Cameroun, ne tenant pas compte de la spécificité culturelle des populations autochtones¹¹. De ce fait, ce sont des associations classiques, mise en place sous un modèle importé. En tout état de cause, le fonctionnement des dites organisations est marqué par de nombreuses difficultés que l'on peut résumer autour de la lutte pour le pouvoir, le contrôle et le partage de l'argent, l'exercice des responsabilités et le manque d'esprit associatif.

La question que l'on peut se poser ici est celle de savoir comment les leaders fussent-ils populations autochtones, peuvent représenter légitimement leurs communautés disparates et dispersées au Cameroun ? De qui détiennent-ils finalement cette légitimité et comment peuvent-ils l'exercer ?

4.3.3- Les pistes de solution

La réponse à toutes ces questions nous amène à considérer tout d'abord la circulation de l'information du sommet à la base et vice-versa comme une donnée importante dans tout processus de représentation qui se veut transparent. Dans l'exercice de ces fonctions, le leader doit toujours prendre le point de vue à la base, des différentes composantes de la communauté par rapport à un sujet donné et devrait obligatoirement lui rendre compte en temps opportun. C'est le fondement du contrat de confiance entre la communauté et son (ses) représentant(s). Cette stratégie passe par la méthodologie de sélection des délégués de manière stratifiée d'abord au niveau des communautés, ensuite dans les arrondissements, puis les départements et enfin au niveau national. Ceci est valable pour tout processus qui se met en œuvre au niveau national tel que le processus REED+. D'autre part, la circulation de l'information de la base au sommet est une nécessité qui est incompatible avec l'auto désignation des délégués immuables qui ne consultent pas les communautés avant chaque rencontre et qui ne lui rendent compte de leur mandat après chaque processus pour lequel ils auront été désignés. L'organisation de la représentativité rentre en droite ligne du processus de consultation des populations autochtones.

En réfléchissant sur cette question lors de l'atelier de formation des peuples autochtones tenue à Yaoundé, les populations autochtones ont fait des propositions suivantes :

¹¹ L'organisation sociale des PA tourne autour des valeurs de la forêt qui passent par la prise en compte du rôle des anciens, les rapports entre clans, les vieux et les jeunes ou encore de la place des femmes dans la société.

- La création d'une plateforme nationale des populations autochtones avec démembrements à partir du niveau national, régional, jusqu'au niveau local (Communautés) devant faire l'objet de consultation pendant le processus REDD+ ;
- Repérage des localités abritant les communautés autochtones ;
- Une implication des populations autochtones dans le comité de pilotage REDD+ et le secrétariat technique ;
- Représentation effective et massive des populations autochtones dans les projets pilotes REDD+ dans toutes les équipes de mise en œuvre ;
- Une représentation des populations autochtones accréditée par attestation relevant de la plateforme nationale pour des invitations sur la REDD+ à l'international ;
- Le rapprochement des porteurs de projet REDD+ à la plateforme des populations autochtones pour de meilleures informations sur les personnes ressources au sein communautés autochtones

Conclusion

Globalement, nous pouvons retenir que le processus d'élaboration de cette stratégie d'implication des populations autochtones dans le processus REDD+ a été essentiellement participatif.

Il serait judicieux de maintenir la même dynamique de participation pour la mise en œuvre de cette stratégie. Ce qui requiert le développement des outils adaptés et appropriés de consultation, afin que son implémentation soit menée avec minutie, patience et dans le strict respect des valeurs culturelles qui fondent la vie sociétale des populations autochtones.

La réussite de ces processus de consultation à engager, garantira ou favorisera une intégration durable des populations autochtones dans le processus REDD+ au Cameroun, corollaire d'une valorisation optimale de leur savoir-faire traditionnel et de la considération convenable de leurs intérêts dans la conduite des activités liées au REDD+ et pour le partage des bénéfices associés.

C'est pourquoi il est urgent de déployer toutes les énergies nécessaires pour mener des consultations réussies en milieux autochtones au Cameroun dans le cadre de l'application de la présente stratégie nationale d'implication des populations autochtones, afin d'assurer sa réussite.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Atang Yamo et Joseph Mougou**, mars 2011, Les formes d'organisations appropriées chez Baka : entre tradition et modernité, IFC, projet ADEPEDEL
- CED & FPP**, 2010. Atelier de la société civile et la contribution des peuples autochtones de la forêt dans les politiques et processus du REDD+, Yaoundé, 30/06-01/07, 2010
- DERD/C/CM/19**, janvier 2010, la situation des populations autochtones au Cameroun, rapport supplémentaire soumis suite aux 15^{ème}-19^{ème} rapports périodiques du Cameroun
- INADES Formation**, 2008, Guide d'initiation à la Méthode d'Approche Participative des Populations Pygmées (MAPAPPY), Yaoundé
- IWGIA, AIPP, FPP & Tebtebba**, 2010. *Qu'est-ce que la REDD+ ? Guide à l'intention des communautés autochtones*, Lima, Pérou
- FADIMATA DAHIROU**, novembre 2006, Communication en séance plénière au 1^{er} Congrès des Peuples Autochtones Francophones, Agadir
- FCPF**, 2008. Cameroon R-PIN: Consolidated Technical Advisory Panel review. World Bank, Washington, DC
- FCPF**, 2009. Readiness Mechanism: National Consultation and Participation for REDD+, Note FCPF/FMT 2009
- MINEP**, 1998. Cameroon's Readiness Plan Idea Note (R-PIN), FCPF/ World Bank, Washington, DC
- PCGDF**, 2010. Note de contribution de la société civile par rapport à la préparation du R-PP en République du Congo, Brazzaville, le 10 juin 2010, http://www.forestcarbonpartnership.org/fcp/sites/forestcarbonpartnership.org/files/Documents/PDF/Jun2010/3e_Civil_Society_Comments.pdf
- Patrice DKAMELA**, 2011, Impliquer les femmes et les Pygmées Baka dans la REDD+ au Cameroun : Options pour le renforcement des capacités et l'organisation des consultations à la base, rapport d'étude, Yaoundé,
- UN-REDD+**, 2012, Directives concernant l'engagement des parties prenantes à la préparation de REDD+, avec un accent sur la participation des peuples autochtones et autres collectivités tributaires des forêts
- UN-REDD+**, 2011, Stratégie du programme ONU-REDD+2011-2015
- UNREDD+**, 2009, Guide opérationnel pour le Programme de l'ONU-REDD+ : Engagement des Peuples Autochtones et autres communautés dépendant de la forêt
- RAFM**, 2011, Atelier Régional d'Information et d'Echanges sur les Forêts Modèles et la mise en œuvre locale de la REDD+ dans le Bassin du Congo, Kinshasa, Rapport

UICN, 2012, Atelier de Consultation et de Formation des parties prenantes sur les facteurs de déforestation et de dégradation des forêts et les stratégies d'implication des peuples autochtones et des femmes dans la REDD+ , Rapport, Sangmélina

ASBAK et CEFAID, 2013, Information, sensibilisation et consultation des populations autochtones Baka du TNS et du TRIDOM sur le mécanisme REDD+ au Cameroun, rapport

Jean Marc Sierro, 1994, Missionnaires et développeurs, deux logiques d'action.

Annexe N°1 : Enjeux de la REDD+ pour les populations autochtones

Qu'est-ce qui peut être favorable ou défavorable aux PA dans la REDD+ ?	
Favorable	Défavorable
<ul style="list-style-type: none"> - Conserver la forêt intacte - Assurance d'avoir les ressources pour les générations futures - Conserver les sites culturels (<i>Jengui, mulongo...</i>) - Avoir de nouveaux revenus - Améliorer les conditions de vie - Permettre le boisement et le reboisement de la forêt, l'aménagement des pâturages (zone de savane) permettant la protection des sols et le bien être des bétails - Atténuer l'usage de feux de brousse, des cultures sur brulis, des herbicides et pesticides dans le cadre l'agriculture, ce qui améliorera la production agricole - Les directives de la REDD+ sont favorables aux PA, si elles sont effectivement appliquées - La REDD+ permet une bonne information, une bonne sensibilisation des PA pour la protection de l'environnement - REDD+ permet la participation et l'implication effective des PA dans la gestion des ressources issues de leur milieu - La REDD+ à travers ses projets sera une source de revenus permettant le développement des PA par le partage des bénéfices - Le processus REDD+ est une opportunité pour les PA de gérer personnellement des projets pilotes REDD+ 	<ul style="list-style-type: none"> - Restreindre la collecte des produits forestiers ligneux et non ligneux - Empêcher de mener les activités - Risque que les PA ne soient impliqués dans le processus national REDD+ - Risque de ne pas prendre en charge le développement des PA - Si la REDD+ ne va pas jusqu'au bout de son processus, la forêt va continuer à être pillée et nous serons exposés aux maladies, les femmes feront les fausses couches, les hommes ne pourront plus pratiquer le <i>mulongo</i>, la situation des PA ne va pas s'améliorer - Le risque de dérapage de REDD+ en accaparement des grandes superficies terres pour des plantations agro industrielles (palmeraie, hévéa, etc.) - Risque des manœuvres dolosives des porteurs de projets REDD+ pour d'autres fins - Risque de limitation totale des PA d'accéder dans les forêts de mise en œuvre - Risque du non-respect des droits d'usage des PA dans leurs milieux naturels - Empêcher aux PA de se développer individuellement en fonction de ses activités à revenus économiques - La limitation totale des activités de survie dans les zones de mise en œuvre exposera les PA à la famine - Les PA seront perdants si les projets REDD+ sont portés uniquement par les non autochtones.

Annexe N°2 : Plan d'actions stratégique

Objectif global : Contribuer à l'appropriation et à une meilleure considération des PA dans le processus REDD+

Axe stratégique N°1 : Reconnaissance et sécurisation des droits des populations autochtones				
Indicateurs :				
<ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de zones de forêt/pâturages reconnues aux PA ; ○ Nombre de villages pratiquant le "molongo", <i>le galbal</i>, <i>le jengui</i> et autres rituels culturels ; ○ Nombre de mesures de protection appliquées avec leur degré d'efficacité ; ○ Existence d'un mécanisme (arrêté, décret...) définissant les modalités de partage des revenus et sécurisant les intérêts des PA ; ○ Nombre de villages des PA délimités ayant des droits fonciers reconnus coutumièrement et officiellement. 				
Objectifs Spécifiques	Résultats	Actions prioritaires	Activités	Coût estimatif (en millions FCFA)
- Garantir la reconnaissance des droits des PA, notamment : leur intégration dans les instances décisionnelles de la REDD+, ainsi que les droits	- Les PA jouissent équitablement des prérogatives pour une participation de qualité dans les instances décisionnelles mis en place et des droits d'exercer	- Intégration des questions liées aux intérêts stratégiques des PA dans les agendas des instances décisionnelles de la REDD+ - Soutien au processus de définition et d'affirmation des intérêts PA et de leur représentation équitable	- Organiser des actions de plaidoyer pour une meilleure prise en compte des droits et intérêts stratégiques des PA - Etablir des quotas de représentation des PA dans les instances décisionnelles de la REDD+	

<p>fonciers et forestiers, en particulier leur accès à la terre, aux pâturages, à l'eau, aux ressources forestières et autres ressources naturelles</p>	<p>leurs activités sur des espaces reconnus coutumièrement et officiellement</p>	<p>dans les instances décisionnelles officielles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préservation de l'accès à l'exercice de toutes les activités culturelles, économiques, sociales et religieuses liées aux séjours plus ou moins longs en forêt - Assistance pour la prise des mesures officielles concrètes garantissant au PA les droits d'accès et d'exercice des activités dans des zones forestières riches en biodiversité. - Facilitation de la prise en compte des préoccupations spécifiques des femmes autochtones - Organisation du recensement officiel des villages des populations autochtones - Facilitation de l'accès aux bénéfices issus de la REDD+ 	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une cartographie et un zonage participatif des espaces ressources des PA partout ou un projet REDD+ veut s'implanter. - Signer un MoU entre le promoteur de chaque projet REDD+ et les communautés autochtones pour la reconnaissance et l'acceptation de la réalisation de leurs activités dans leurs espaces ressources - Intégrer les spécificités inhérentes aux modes d'utilisation des ressources et de l'espace par les PA dans le cadre juridique et autres instruments de gestion des forêts - Assister les PA pour la protection de leurs droits et la défense de leurs intérêts - Vulgariser les pratiques agricoles durables auprès des femmes autochtones - Encourager la domestication des ignames sauvages et d'autres espèces de plantes qui procurent 	
---	--	---	--	--

		aux communautés et villages autochtones.	des produits de cueillette, ainsi que l'élevage extensif des espèces de faune sauvage pour les Pygmées - Améliorer les conditions d'élevage pour les Mbororo	
- Veiller à la reconnaissance officielle des villages et chefferies traditionnelles des PA pour l'accès aux bénéfices de la REDD+.	- Les villages PA bénéficient de manière équitable des retombées issues de la REDD+	- Organisation du recensement officiel des villages des populations autochtones - Facilitation de l'accès aux bénéfices issus de la REDD+ aux communautés et villages autochtones	- Réaliser la cartographie des villages des populations autochtones - Soutenir la sécurisation des espaces fonciers occupés par les PA en bordure de route - Développer les sauvegardes et les procédures simplifiées qui garantissent l'accès des communautés autochtones aux bénéfices issus de la REDD+ - Instituer des royalties au bénéfice des villages et/ou communautés autochtones en cas de valorisation dans le cadre de la REDD+ de leurs connaissances (savoir-faire) traditionnelles	
Axe stratégique N°2 : Information et communication.				

Indicateurs :				
<ul style="list-style-type: none"> ○ Quantités de support d'information/ sensibilisation produits ; ○ Nombre de rencontres organisées dans les villages des PA ; ○ Nombre de modules de formation conçus pour les PA ; ○ Stratégie de diffusion existante ; ○ Nombre d'ateliers organisés et l'effectif de participation des PA. 				
Objectifs Spécifiques	Résultats	Actions prioritaires	Activités	Coût estimatif (en millions FCFA)
- Assurer aux PA l'accès aux informations utiles et à des canaux de communication adaptés pour leur participation efficiente au processus REDD+	- Les PA sont bien imprégnés sur les principes, les modalités, les bénéfices et les performances du processus REDD+ au Cameroun et disposent des voies appropriées pour adresser leurs opinions aux instances de décisions à ces sujets	- Elaboration d'outils appropriés pour l'information et la sensibilisation des populations autochtones - Implication des PA dans l'élaboration de la stratégie nationale de communication sur la REDD+ - Implication des PA dans la spécification des informations à rendre publique dans le cadre de la stratégie nationale de la REDD+	- Développer une composante spécifique pour les PA dans la stratégie nationale de communication sur la REDD+ - Développer des outils de Sensibilisation des communautés autochtones sur la REDD+ - Identifier les canaux appropriés pour la communication avec les PA sur la REDD+ - Elaborer de manière participative des outils de communication et d'information régulière des PA sur le processus REDD+	

		<ul style="list-style-type: none"> - Développement et implémentation d'un système de gestion des connaissances générées par le processus REDD+ au Cameroun en ce qui concerne les PA - Facilitation des partenariats stratégiques pour la promotion de la communication avec les PA 	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des campagnes et réunions de sensibilisation, ainsi que des causeries éducatives sur la REDD+ adaptés aux PA - Mettre en place et faire fonctionner un mécanisme de Suivi/évaluation, de capitalisation des leçons apprises, d'appropriation des bonnes pratiques et de dissémination des enseignements du processus REDD+ au Cameroun en ce qui concerne les PA - Organiser des ateliers de vulgarisation des outils développés - Etablir des cadres de collaboration avec les chefferies, les lieux de cultes, des médias spécialisés, etc pour la facilitation de la communication avec les PA - Encourager l'établissement des réseaux des organisations des PA 	
--	--	---	---	--

Axe stratégique N°3 : Renforcement des capacités Indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> ○ Pertinence du processus d'identification des représentants de la structure faitière ; ○ Nombre de modules de formation dispensés ; ○ Qualité de fonctionnement de la structure faitière ; ○ Nombre d'actions de plaidoyers menées ; ○ Impact sur les décisions et le bien-être des PA. 				
Objectifs Spécifiques	Résultats	Actions prioritaires	Activités	Coût estimatif (en millions FCFA)
- Faciliter le développement et le fonctionnement d'une plateforme forte des PA	- Les aspirations, les préoccupations et les contributions des PA sont valablement portées à l'attention des instances de décisions à travers des canaux consensuels par des représentants légitimes de PA	- Accompagnement du développement d'un groupe d'élite (plateforme) fort en milieu autochtone, capable de représenter valablement les PA dans les instances nationales et internationales où les questions de REDD+ sont abordées ;	- Identifier toutes organisations, réseaux, associations, GIC, ONG des PA qui existent - Informer les PA sur le processus REDD+ et la nécessité de la plateforme - Consulter les PA sur la nécessité de la plateforme	

		<ul style="list-style-type: none"> - Appui de la mise en place de la plateforme - Soutien à la mise en œuvre de la plateforme 	<ul style="list-style-type: none"> - Eduquer et former sur les différentes plateformes, réseaux qui existent - Appuyer la définition et la validation participative de l'organisation et des modalités de fonctionnement de la plateforme - Assister les PA pour la formaliser la plateforme - Concourir à la mobilisation des fonds pour le fonctionnement de la plateforme - Soutenir la mise en place d'un système de suivi-évaluation participatif de la plateforme 	
Renforcer la connaissance et la maîtrise du processus REDD+ par les PA	Les PA sont mieux édifiées sur le mécanisme REDD+ et y contribuent efficacement et/ou défendent leurs intérêts	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement du développement d'un plan de renforcement des capacités des PA sur le processus REDD+ 	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer les besoins en renforcement des capacités des PA par rapport à la REDD+ - Elaborer des modules de formations des PA sur le processus REDD+ 	

	en toutes connaissance de cause	<ul style="list-style-type: none"> - Implémentation du plan de renforcement des capacités des PA sur le processus REDD+ 	<ul style="list-style-type: none"> - Planifier les actions de renforcement des capacités - Mobiliser les fonds pour le renforcement des capacités des PA par rapport à la REDD+ - Organiser les ateliers et campagnes d'informations et d'éducation - Identifier les canaux de communication pertinents pour le renforcement des capacités des PA - Suivre et évaluer la performance et les impacts des actions de renforcement des capacités des PA par rapport à la REDD+ 	
Booster les capacités des PA de monter, porter, suivre et évaluer des initiatives et projets REDD+	Les organisations autochtones conduisent elles-mêmes les projets pilotes REDD+ avec l'appui des	<ul style="list-style-type: none"> - Appui au montage des projets pilotes sur le processus REDD+ par les PA - Accompagnement de l'implémentation des projets pilotes des 	<ul style="list-style-type: none"> - Consolider les connaissances des leaders autochtones sur la méthodologie de l'élaboration des projets REDD+ - Imprégner les PA sur les opportunités qui existent en 	

	organisations partenaires	populations autochtones sur la REDD+	matière de financement des projets REDD+ <ul style="list-style-type: none"> - Instruire les PA sur les procédures des bailleurs de fonds et autres partenaires - Edifier les PA sur les techniques de mobilisation des fonds - Outiller les PA sur la gestion des compétences, la gestion des conflits et sur les techniques de négociations - Assurer l'assistance technique pour la réalisation des projets pilotes des populations autochtones 	
--	---------------------------	--------------------------------------	---	--

Annexe N°3 : Plan indicatif de consultation des populations autochtones

Catégories des PA	Méthodes de consultation	Domaines de consultation
<ul style="list-style-type: none"> - chasseurs - collecteurs - chasseurs-collecteurs - chasseurs-collecteurs-agriculteurs - agriculteurs-chasseurs-collecteurs - agriculteurs-chasseurs - Eleveurs - les tradi-praticiennes (<i>Nganga</i>) - les accoucheuses traditionnelles - danseurs folkloriques - personnes ressources - promoteurs d'ONG - les élites scolarisées - les personnes handicapées - animateurs d'organisation - guides chasse - les porteurs - personnel des eaux et forêts - animateurs communautaires - employés des sociétés forestières et minières 	<ul style="list-style-type: none"> - les entretiens - les interviews - les réunions - les séminaires - les séances de travail individuel et collectif - les causeries éducatives - l'écoute individuelle - l'observation - les émissions radio en langues locales - le questionnaire écrit ou verbale - les visites à domicile - Organisation des focus group - Consultations des femmes par domaine d'activité, - Les visites des autorités traditionnelles et les leaders d'opinion ; - Elaboration d'un calendrier de rencontres des consultations de manière participative 	<ul style="list-style-type: none"> - identification des pratiques culturelles usuelles - Identification des pratiques d'élevage - identification des types d'usages des ressources forestières - Techniques de gestions des aires de pâturage - les méthodes endogènes de conservation et de protection de l'environnement - l'impact des pratiques endogènes sur l'environnement - les contraintes liées à la gestion des ressources naturelles et forestières - Pratiques favorables au stockage/augmentation du taux de carbone ; - Identification des initiatives locales génératrices des revenus - Identification des risques et maladies liées à l'exploitation

		<p>des ressources naturelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - le niveau de compréhension et d'appréciation de la problématique de déforestation, de dégradation de la forêt et des changements climatiques, - Les effets du changement climatique sur les modes et conditions de vie des PA - Les pratiques forestières à faible impact sur l'environnement - Organisation et structuration des PA - Identification de besoins en renforcement des capacités - Les savoir-faire locaux - La sécurisation foncière - La valorisation des savoirs traditionnels des PA - Le partage de retombées issues de la REDD+
--	--	--

